

Évaluation de la mise en œuvre du principe LNOB dans le programme 2022-2026 de SOS Villages d'Enfants Belgique

JANVIER 2026

Jan Van Ongevalle &
Alejandra Maria Villanueva Ubillus



KU LEUVEN

HIVA

INSTITUT DE RECHERCHE SUR
LE TRAVAIL ET LA SOCIÉTÉ

ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE LNOB DANS LE PROGRAMME 2022- 2026 DE SOS VILLAGES D'ENFANTS BELGIQUE

Jan Van Ongevalle & Alejandra Maria Villanueva Ubillus

Direction de la recherche: Jan Van Ongevalle

Étude réalisée à la demande de SOS Villages Enfants Belgique

Janvier 2026

Résumé

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du principe « Ne laisser personne de côté » (Leave No One Behind, LNOB) dans le cadre du programme Children4Change de SOS Villages Enfants Belgique pour la période 2022-2026. Le principe LNOB, qui est un engagement fondamental du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, met l'accent sur la lutte contre les schémas d'exclusion et d'inégalité grâce à des approches inclusives et fondées sur les droits. L'évaluation se concentre sur deux études de cas, au Burundi et au Sénégal, qui représentent des contextes de vulnérabilité multidimensionnelle. À l'aide d'une approche mixte combinant analyse documentaire, ateliers participatifs, entretiens et observations sur le terrain, l'étude examine comment la conception et la mise en œuvre du programme répondent aux besoins des groupes les plus marginalisés. Les résultats indiquent que le principe « Ne laisser personne de côté » est intégré tout au long du cycle du programme, notamment dans les mécanismes de ciblage, la planification participative et les systèmes de suivi. Au Burundi, le programme donne la priorité aux enfants et leurs familles menacées de séparation et promeut des stratégies d'inclusion menées par la communauté. Au Sénégal, les interventions ciblent les enfants talibés dans les daaras, en s'attaquant à l'exploitation systémique grâce à la collaboration et au plaidoyer de multiples parties prenantes. Malgré ces réalisations, des contraintes structurelles – ressources limitées et pressions socio-économiques – limitent la capacité du programme à atteindre tous les groupes vulnérables. Des stratégies telles que l'autonomisation des communautés, l'éducation par les pairs et les partenariats atténuent en partie ces lacunes. Le rapport se termine par des recommandations visant à renforcer la sensibilisation indirecte, à améliorer le suivi qualitatif des dynamiques d'exclusion et à approfondir les mécanismes participatifs afin de garantir un changement systémique durable, conforme aux principes du LNOB.

Publié par
KU Leuven
HIVA - INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE TRAVAIL ET LA SOCIÉTÉ
Parkstraat 47 bte 5300, 3000 LEUVEN, Belgique
hiva@kuleuven.be
<http://hiva.kuleuven.be>

© 2026 HIVA-KU Leuven

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni rendue publique au moyen d'une impression, d'une photocopie, d'un microfilm ou par tout autre procédé sans l'accord écrit préalable de l'éditeur.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les répondants qui ont participé à cette évaluation pour leur collaboration. Sans leur contribution volontaire, cette évaluation n'aurait jamais pu voir le jour. Nous espérons que les résultats pourront aider à communiquer et renforcer l'opérationnalisation du principe LNOB dans le programme de SOS Villages Enfants.

Table des matières

Remerciements	3
Liste des abréviations	5
1 Introduction	6
2 Méthodologie	7
3 Children4Change	10
4 LNOB au Burundi	11
4.1 Contexte de vulnérabilité au Burundi	11
4.2 Identification de ceux/celles qui sont à risque d'être laissés.e.s de côté	12
4.3 Conception et mise en œuvre du programme	14
4.3.1 Théorie de changement	14
4.3.2 Prise en compte des groupes les plus vulnérables laissés en dehors du programme	15
4.3.3 Participation des groupes vulnérables à la mise en œuvre du programme?	17
4.4 Dispositif de suivi et évaluation	18
4.5 Facteurs externes influençant l'opérationnalisation de l'approche LNOB	19
5 LNOB au Sénégal	22
5.1 Contexte de vulnérabilité au Sénégal	22
5.2 Le processus d'identification des participants au projet ayant comme groupe-cible les enfants talibés	23
5.3 Conception et mise en œuvre du programme	25
5.3.1 Théorie de changement	25
5.3.2 Tensions à gérer dans le programme	26
5.3.3 Prise en compte des groupes les plus vulnérables laissés en dehors du programme	27
5.3.4 Participation des groupes vulnérables à la mise en œuvre du programme	29
5.4 Dispositif de suivi et évaluation	30
5.5 Facteurs externes influençant l'opérationnalisation de l'approche LNOB	31
6 Conclusions et recommandations	33
Bibliographie	37

Liste des abréviations

ACEC	Association Communautaire d'Épargne et de Crédit
AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AVE&C	Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
C4C	Children4Change
CDPE	Comité Départemental de Protection de l'Enfant
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
COPIL	Comité de Pilotage
CQPE	Comité de Quartier de Protection de l'Enfant
CVPE	Comité Villageois de Protection de l'Enfant
ECB	École Communautaire de Base
LNOB	Leave No One Behind
MARP	Méthodologie Accélérée de Recherche Participative
MEAL	Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning
ODD	Objectifs de Développement Durable
OBC	Organisation à Base Communautaire
PRF	Programme de Renforcement de la Famille
SDG	Sustainable Development Goals
SIF	Secours Islamiques France
SOS CVI	SOS Children's Villages International
SOS VE	SOS Villages d'Enfants Belgique
UNSDG	United Nations Sustainable Development Group
VAEN	Violence, Abus, Exploitation et Négligence

1 | Introduction

Cette évaluation a été commanditée par SOS Villages d'Enfants Belgique (ci-après SOS VE) afin d'évaluer la mise en œuvre du principe « Ne laisser personne de côté » (LNOB) dans son programme « Children4Change », qui s'étend de 2022 à 2026.

Le principe LNOB est un engagement politique qui est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies. Associé à l'engagement « d'atteindre d'abord les plus défavorisés », le principe LNOB représente l'ambition des États membres de l'ONU d'éradiquer la pauvreté, d'éliminer la discrimination et de lutter contre les inégalités au sein des pays et entre eux. Cet engagement s'aligne sur les normes normatives et les principes fondamentaux de l'ONU fondés sur le droit international des droits de l'homme et les cadres juridiques nationaux (UNSDG, 2022).

Le principe LNOB souligne l'importance d'identifier et de traiter les schémas d'exclusion et leurs causes profondes: qui est exclu ou victime de discrimination, comment et pourquoi (ibid.). Ainsi, le LNOB nécessite une approche multidimensionnelle de l'exclusion et de la discrimination, reconnaissant qu'elles sont influencées par diverses inégalités qui se recoupent et peuvent affecter les individus (inégalité verticale) et les groupes (inégalité horizontale) (Klasen & Fleurbaey, 2019).

L'objectif général de cette évaluation est d'évaluer la **mise en œuvre du principe LNOB** dans Children4Change. Pour ce faire, elle propose la question directrice suivante:

Comment et dans quelle mesure les objectifs et la conception du programme répondent-ils aux besoins et aux priorités de ses participants?

Sur la base de cette question, cette évaluation a pour objectifs secondaires: A) de tirer des enseignements et des bonnes pratiques sur la manière dont SOS VE peut renforcer la mise en œuvre du principe LNOB dans les cycles du programme; B) d'identifier les défis actuels pour sa mise en œuvre et les solutions possibles; C) d'identifier si d'autres principes des ODD sont intégrés dans la mise en œuvre du LNOB; et D) d'évaluer si le principe LNOB a permis à SOS VE d'opérer efficacement dans des contextes où l'espace civique est en mutation.

Pour atteindre ces objectifs, l'évaluation se concentre sur deux études de cas où Children4Change a été mis en œuvre: le Burundi (provinces de Gitega, Cibitoke et Muyinga) et le Sénégal (régions administratives de Fatick et Kaffrine). La sélection de ces études de cas a été coordonnée avec SOS VE et représente des contextes dans lesquels les participants sont confrontés à des situations très vulnérables.

2 | Méthodologie

La méthodologie de l'évaluation combine l'analyse de documents, des ateliers participatifs, des entretiens semi-structurés et des observations sur le terrain. Elle s'appuie sur des outils analytiques éprouvés conçus pour évaluer la mise en œuvre du principe LNOB et son intersection avec d'autres principes des ODD, ainsi que la dynamique de l'espace civique dans les contextes du programme. L'approche est à la fois exploratoire et axée sur le renforcement des capacités, évaluant les pratiques actuelles tout en aidant les équipes du programme à renforcer l'intégration du principe LNOB tout au long du cycle du programme.

Cadre analytique

L'évaluation a été réalisée à l'aide de deux outils. Tout d'abord, l'outil *SDG Proofing*, qui a été précédemment développé et testé sur le terrain dans le cadre du projet de recherche sur le soutien aux politiques « *Les ODD comme boussole pour la coopération belge au développement* » (Briones et al., 2021). L'outil *SDG Proofing* est conçu comme un guide pratique et réflexif destiné à aider les organisations à renforcer l'intégration des objectifs de développement durable (ODD) dans leurs stratégies, leurs programmes et leurs méthodes de travail. Cet outil donne un aperçu des éléments que les différents acteurs peuvent prendre en considération lorsqu'ils s'efforcent d'intégrer les principes des ODD de manière plus systématique. Ce faisant, il met en évidence les dimensions fondamentales de l'Agenda 2030 – *Ne laisser personne de côté (LNOB), indivisibilité et interconnexion, et partenariats multipartites (MSP)* – et invite les utilisateurs à réfléchir de manière critique à la manière dont leurs initiatives peuvent promouvoir des progrès inclusifs, systémiques et collaboratifs (voir annexe 1).

L'outil *SDG Proofing* aide également les organisations à distinguer les différentes approches du principe LNOB, en particulier l'équilibre entre *l'intégration de l'inclusion et le ciblage des groupes vulnérables ou marginalisés*. Il précise que contribuer au LNOB n'exige pas toujours des organisations qu'elles se concentrent exclusivement sur les groupes les plus défavorisés. Elles peuvent au contraire choisir entre deux approches complémentaires, ou les combiner. *Le ciblage LNOB* se concentre explicitement sur les groupes confrontés à des formes aiguës d'exclusion, en adaptant les interventions à leurs besoins spécifiques. *L'intégration LNOB*, en revanche, intègre la prise en compte de l'exclusion, de la marginalisation et des inégalités tout au long du cycle du programme, même lorsque celui-ci ne cible pas directement les groupes vulnérables (Briones et al., 2021).

L'outil *SDG Proofing Tool* a été complété par un cadre analytique développé dans le cadre du projet de recherche *REFRACT Policy Support Research Project*. Ce cadre permet d'analyser la manière dont le LNOB est mis en œuvre dans des contextes caractérisés par un rétrécissement ou une évolution de l'espace civique afin: A) de comprendre le contexte d'une organisation, la dynamique locale et nationale de l'espace civique et ses effets potentiels sur les populations cibles; et B) d'analyser les différentes stratégies utilisées par les différents acteurs, y compris les organisations de développement telles que *SOS VE*, pour fonctionner efficacement dans des contextes d'évolution de l'espace civique (Villanueva Ubillús & Van Ongevalle, 2024).

Sur la base de ces deux outils, l'évaluation suit le cadre conceptuel proposé dans le tableau 2.1.

Tableau 2.1 Cadre conceptuel de l'évaluation

<p>Préparation/analyse (par exemple, analyse du contexte)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels groupes sont (risquent d'être) laissés pour compte dans la zone d'intervention, et de quoi sont-ils exclus? 2. Pourquoi sont-ils laissés pour compte et par qui sont-ils exclus (en tenant compte de tous les facteurs contributifs)? 3. Votre analyse repose-t-elle sur des définitions ou des critères clairs en matière de pauvreté, de marginalisation, d'exclusion, etc.? 4. Votre analyse inclut-elle le point de vue des personnes (risquant d'être) laissées pour compte?
<p>Planification et mise en œuvre (par exemple, théorie du changement, analyse des risques, cadre de résultats, etc.)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pouvez-vous expliquer comment le choix des groupes cibles et la planification des activités s'appuient sur l'analyse LNOB? 2. Votre théorie du changement décrit-elle clairement comment votre intervention devrait contribuer à un changement positif (durable) pour les groupes cibles? 3. Avez-vous réfléchi à la question de savoir si la conception et la mise en œuvre renforcent les mécanismes d'exclusion existants ou désavantagent les groupes vulnérables au sein et/ou en dehors de vos groupes cibles? 4. Avez-vous conçu des mesures correctives (par vous-même, par des partenaires ou par d'autres) pour traiter/atténuer les effets d'exclusion (par exemple, dans l'analyse des risques)? 5. Les groupes (très) défavorisés susceptibles d'être touchés par l'intervention participent-ils activement et de manière significative à la planification et à la mise en œuvre?
<p>Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le système de suivi et d'évaluation fournit-il suffisamment d'informations sur les changements au niveau des groupes cibles et sur la contribution (in)directe du programme à ces changements? 2. Existe-t-il des mécanismes explicites pour la participation des groupes cibles au plan MEAL? 3. Analysez-vous les bénéficiaires (changement positif), les perdants (changement négatif) et les personnes susceptibles d'être exclues de l'intervention au sein des groupes cibles? 4. Le plan MEAL prévoit-il suffisamment de place pour l'apprentissage des mécanismes et des dynamiques importants de l'exclusion et de la vulnérabilité, ainsi que pour le suivi des risques?
<p>Espace civique et LNOB</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment la situation socio-économique actuelle affecte-t-elle la capacité de travail de SOS VE? Y a-t-il des défis particuliers? Des opportunités? 2. Bien que cela ait présenté des défis, SOS VE a-t-elle été en mesure de les surmonter? Comment? 3. Le fait de travailler avec des groupes vulnérables/dans une perspective LNOB a-t-il constitué un avantage pour dialoguer ou collaborer avec les autorités publiques au niveau local ou national? 4. À l'inverse, cela a-t-il créé des défis supplémentaires? 5. Comment la situation dans le pays pourrait-elle affecter négativement le travail de SOS VE dans un avenir proche? 6. De quelles forces ou capacités internes SOS dispose-t-elle pour relever ces défis? 7. De quel type de soutien SOS VE a-t-elle besoin pour relever ces défis? Comment des bailleurs de fonds tels que la DGD pourraient-ils aider des organisations comme SOS VE dans le pays?

Collecte des données

La collecte de données consiste en une combinaison de travail sur le terrain au Burundi et de sessions en ligne avec le Sénégal, complétée par une analyse documentaire et des consultations avec SOS VE.

Dans le cas du Burundi, une visite sur le terrain a été effectuée du 11 au 17 octobre 2025. La visite comprenait des réunions et des ateliers avec les équipes de SOS Villages d'Enfants à Gitega afin de réfléchir collectivement à la théorie du changement du programme, d'identifier les stratégies LNOB existantes et de recenser les bonnes pratiques et les défis initiaux. Outre les réunions avec les membres de l'équipe, la visite sur le terrain comprenait 6 focus groupes avec des parties prenantes suivantes: parents (3 hommes et 9 femmes), volontaires (3 femmes et 8 hommes), membres des ACEC (2 hommes et 10 femmes) et OBC (1 homme et 11 femmes), autorités locales (chefs de collines) (3 hommes et 3 femmes), et membres du comité de pilotage (représentant des jeunes, chefs de collines, représentant de la Direction Provinciale de Développement Familial et Social, le conseiller social de la commune)

Dans le cas du Sénégal, la collecte de données a été effectuée à distance. Dans ce cas, HIVA-KU Leuven a organisé deux réunions de travail en ligne avec les membres du personnel du bureau SOS Villages d'Enfants du pays afin de discuter et d'approfondir les conclusions d'un premier examen documentaire. Enfin, un atelier de retour d'information en ligne a été organisé le 19 novembre 2025 afin de présenter les conclusions préliminaires à l'équipe sénégalaise, de valider les conclusions et de discuter des stratégies possibles pour renforcer la mise en œuvre du LNOB dans les futures stratégies de suivi et d'évaluation du bureau.

3 | Children4Change

Children4Change est un programme pluriannuel développé conjointement par SOS VE et organisations SOS Villages d'Enfants au Burundi (SOS BDI), au Sénégal (SOS SN) et en République démocratique du Congo (SOS RDC). Le programme est principalement financé par la Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DGD) belge. Il s'aligne sur le cadre stratégique des trois pays pour la période 2022-2026, qui propose que d'ici 2026, « davantage d'enfants et de jeunes grandissent et s'épanouissent dans une société qui les respecte, les écoute et les protège » (ToC Burundi, changement ultime).

Dans les pays concernés par cette évaluation, le programme proposait deux résultats souhaités:

- A) **Au Burundi:** les droits à la protection, à la provision et à la participation des enfants et des jeunes sont protégés et revendiqués dans les communautés des zones d'intervention. Au Burundi, les bénéficiaires sont les enfants et les jeunes, avec un accent particulier sur les femmes et les enfants. Ici, le principe LNOB est pris en compte pour réduire les inégalités horizontales fondées sur le genre (filles et garçons) et les zones de résidence (zones rurales et urbaines), ainsi que pour lutter contre les inégalités verticales (vulnérabilités chez les filles) (SOS VE, 2021).
- B) **Au Sénégal:** les enfants talibés du département de Fatick jouissent de leurs droits fondamentaux et sont protégés contre la violence, l'abus, l'exploitation et la négligence (VAEN). Au Sénégal, le principe LNOB est principalement axé sur la situation de discrimination et d'exploitation des garçons talibés (SOS VE, 2022).¹

¹ Les talibés sont des enfants confiés par leurs proches à des écoles coraniques (daaras) pour leur éducation religieuse. Pour de nombreuses familles, l'école coranique est un passage important pour l'éducation religieuse des jeunes musulmans sénégalais. (Voir aussi page 21 dans ce rapport)

4 | LNOB au Burundi

4.1 Contexte de vulnérabilité au Burundi

Le Burundi est un pays enclavé aux prises avec une économie à faible revenu (Groupe de la Banque mondiale, 2025). Sur une population d'environ 12,3 millions d'habitants, 74% vivent en dessous du seuil de pauvreté et 84% sont touchés par la pauvreté multidimensionnelle (Banque mondiale, 2022a). Les disparités économiques sont marquées par la situation géographique, près de 78% de la population pauvre du pays résidant dans les zones rurales (ibid.). Bien qu'une part importante de la main-d'œuvre (85%) soit employée dans l'agriculture, le Burundi reste très vulnérable à l'insécurité alimentaire, qui touche environ 18% de la population (GNAFC & FSIN, 2025). Il est alarmant de constater que près d'un demi-million d'enfants de moins de cinq ans devraient souffrir ou souffrent déjà de malnutrition aiguë (Commission Européenne, 2024).

L'accès aux services essentiels constitue également un défi important pour les citoyens. Selon l'indice de performance environnementale de Yale, le Burundi se classe au 172^e rang des pays en termes d'accès à l'assainissement et à l'eau potable, exposant sa population à divers risques sanitaires liés aux maladies d'origine hydrique (Yale Center for Environmental Law & Policy, 2024). En conséquence, le pays est exposé à un risque élevé d'épidémies.

Si le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a augmenté pour les enfants âgés de 6 à 11 ans, les taux d'achèvement restent préoccupants: moins de 60% terminent l'école primaire et moins de 35% terminent l'enseignement secondaire. En outre, on estime que 96% des enfants âgés de 10 ans ne savent ni lire ni comprendre des textes adaptés à leur âge. Parmi les nouveau-nés, seuls 39% devraient atteindre leur plein potentiel de productivité (UNESCO, 2025; UNICEF, 2019).

Ces défis majeurs, associés à la vulnérabilité au changement climatique et aux conflits, rendent le Burundi très exposé aux crises humanitaires et aux catastrophes, le classant au 24^e rang des États fragiles (The Fund for Peace, 2024). Cette situation a des répercussions directes sur l'avenir des enfants et des jeunes dans le pays. Le manque de ressources économiques et la limitation des terres arables exacerbent l'exode rural des jeunes à la recherche d'opportunités d'emploi dans les villes et les pays voisins, en particulier chez les hommes. En conséquence, les hommes ont tendance à être sous-représentés dans les organisations communautaires (par exemple, les groupes d'épargne et de crédit connus sous le nom d'ACEC), car ils quittent leurs familles pour chercher des opportunités d'emploi ailleurs (Visual Exchange, 2024).

Compte tenu de la nature multidimensionnelle de la vulnérabilité au Burundi, Children4Change a ciblé les enfants (0-10 ans, filles et garçons), les adolescents (10-19 ans) issus de familles exposées au risque de séparation entre les enfants et leurs familles, et les jeunes (14-24 ans) non scolarisés ou sans emploi, à travers ses programmes de renforcement familial (SOS Kinderdorpen, 2021). L'accent a été mis sur l'autonomisation des familles afin qu'elles deviennent autosuffisantes, tout en donnant aux communautés les moyens de les soutenir (ibid.).

4.2 Identification de ceux/celles qui sont à risque d'être laissé.e.s de côté

Questions liées à l'opérationnalisation du principe LNOB:

1. Quels groupes sont (risquent d'être) laissés pour compte dans la zone d'intervention, et de quoi sont-ils exclus?
2. Pourquoi sont-ils laissés pour compte, et par qui sont-ils exclus (en tenant compte de tous les facteurs contributifs)?
3. Votre analyse repose-t-elle sur des définitions ou des critères clairs en matière de pauvreté, de marginalisation, d'exclusion, etc.?
4. Votre analyse inclut-elle le point de vue des personnes (risquant d'être) laissées pour compte?

Lorsque SOS VE BDI lance un nouveau Programme de Renforcement de la Famille (PRF), une première phase cruciale consiste à identifier de manière rigoureuse et équitable les familles en situation de vulnérabilité dont les enfants risquent de perdre la prise en charge familiale. Ce processus repose sur plusieurs étapes successives, visant à garantir que l'intervention cible effectivement les ménages les plus à risque.

Étape 1: une mobilisation communautaire structurée

Le processus débute par une information approfondie des autorités à tous les niveaux, provinciales, communales, zonales et collinaires et les autres organisations qui travaillent dans l'enfance (p. ex. Croix Rouge, War Child, CDF, CONCERN). Ensemble, elles établissent un calendrier de réunions collinaires destinées à animer les ateliers de la Méthodologie Accélérée de Recherche Participative (MARP). Les chefs de colline diffusent ensuite les invitations, assurant ainsi que tous les membres concernés de la communauté soient informés.

Étape 2: atelier d'identification des participants - atelier MARP

Lors des ateliers MARP, le chef de colline présente la cartographie de la colline. SOS VE Burundi décrit son historique et ses programmes, tandis que les organisations invitées (ONG, organisations à base communautaire, comités de protection de l'enfance) exposent leur rôle. Ce cadre crée les conditions d'un échange ouvert, où chacun peut contribuer. Un aspect central du processus repose sur la définition des critères de vulnérabilité. L'assemblée collinaire propose ses propres critères, qui sont ensuite confrontés à ceux du manuel officiel de SOS Villages d'Enfants. Parmi les critères fréquemment retenus figurent la difficulté d'assurer plus d'un repas par jour, l'absence ou l'insuffisance de propriété foncière, l'incapacité de financer les soins de santé ou les frais scolaires, ou encore l'absence de revenus. Ce travail collectif permet de documenter de manière précise les situations difficiles rencontrées par les familles et d'établir des bases partagées pour la sélection. Dans le cadre des ateliers MARP, l'identification des familles vulnérables repose sur un exercice participatif au cours duquel les chefs de famille répondant aux critères de vulnérabilité sont invités à se positionner selon un ordre de vulnérabilité établi collectivement. Cet exercice est validé par l'assemblée, y compris pour les familles absentes, afin de garantir une appréciation partagée et contextualisée des situations.

Étape 3: une vérification individualisée dans chaque ménage

À la suite de l'atelier MARP, une enquête sociale est réalisée dans les familles identifiées. Le personnel social de SOS VE Burundi utilise un outil intégré dans KoboCollect pour confirmer la sélection, sur la base de la situation de vulnérabilité des ménages et de leur capacité à participer activement à sa propre autonomisation, avec l'appui de SOS et des parties prenantes du programme.

Étape 4: validation collective et communication publique des résultats

Les listes issues des enquêtes sociales sont ensuite examinées par les Comités Locaux de Pilotage, transmises au Directeur de Programme, puis validées par la Direction Nationale de SOS VE BDI. Cette validation à plusieurs niveaux renforce la rigueur du processus. Les résultats finaux sont annoncés lors d'une réunion collinaire, ouverte à toutes les familles et aux membres de la communauté. Ce retour public contribue à maintenir la transparence autour de la sélection.

Appréciation du processus d'identification au regard du LNOB

L'analyse du processus d'identification des familles bénéficiaires montre une forte cohérence avec les principes du LNOB. Le ciblage repose sur des critères explicites de vulnérabilité définis de manière collective et transparente, combinant les référentiels institutionnels de SOS VE BDI et les perceptions locales de la pauvreté et de l'exclusion. Cette approche permet d'identifier en priorité les ménages confrontés à des privations multiples et à un risque élevé de rupture de la prise en charge familiale, répondant ainsi à la question de savoir qui est à risque d'être laissé pour compte et sur quelles bases.

Par ailleurs, l'analyse intègre explicitement les perspectives des personnes concernées par la vulnérabilité. La participation communautaire élargie et la possibilité donnée aux membres de la communauté d'identifier des ménages absents ou peu visibles contribuent à réduire les risques d'exclusion liés à des dynamiques de silence, de honte ou de faible capacité de représentation. Cette dimension participative est particulièrement cohérente avec les principes LNOB, dans la mesure où elle permet de rendre visibles des situations qui pourraient autrement rester ignorées par des mécanismes de ciblage plus technocratiques.

Un autre atout important du processus, au regard du LNOB, réside dans la production de données démographiques et sociales complètes à l'échelle de la zone d'intervention. La cartographie et la hiérarchisation des familles permettent de disposer d'informations structurées sur le nombre de ménages, la population et différents aspects de la vulnérabilité au niveau collinaire. Ces données offrent une base objective pour situer les bénéficiaires par rapport à l'ensemble de la population concernée, analyser qui est inclus et qui reste en dehors de l'intervention, et comparer les résultats atteints aux objectifs du programme exprimés en pourcentage. Cette capacité à documenter la couverture réelle du programme constitue un levier important pour suivre les risques d'exclusion et ajuster les interventions en conséquence.

Le processus témoigne également d'une vigilance explicite face aux risques d'exclusion involontaire. La constitution de listes de priorisation, la possibilité d'intégrer de nouveaux ménages au fur et à mesure des sorties du programme, ainsi que l'implication d'anciens bénéficiaires dans l'identification de leurs successeurs constituent autant de mécanismes qui atténuent les effets d'un ciblage nécessairement limité par les ressources disponibles. Ces pratiques contribuent à maintenir une certaine continuité dans la prise en charge des situations de vulnérabilité au niveau communautaire, même lorsque toutes les familles à risque ne peuvent être intégrées simultanément.

En outre, la transparence du processus et son ancrage local renforcent son acceptabilité sociale et limitent les tensions liées à la sélection. Le fait que les critères et les décisions soient discutés et validés collectivement contribue à réduire les perceptions d'arbitraire, de favoritisme ou d'exclusion injustifiée, qui constituent souvent des freins majeurs à l'opérationnalisation du principe LNOB dans des contextes de forte vulnérabilité.

Cependant, l'analyse met également en évidence certaines limites structurelles. Le nombre restreint de places disponibles implique qu'un nombre significatif de familles vulnérables demeure en dehors

du programme, malgré leur identification. Cette contrainte génère un risque persistant de sentiment d'exclusion, en particulier dans des communautés où les besoins sont largement supérieurs aux capacités d'intervention. Si les mécanismes de priorisation et de remplacement atténuent partiellement ce risque, ils ne permettent pas de répondre pleinement à l'ampleur de la vulnérabilité observée.

4.3 Conception et mise en œuvre du programme

Dans une perspective d'opérationnalisation du principe LNOB, l'analyse de la conception et de la mise en œuvre du programme porte une attention particulière à la manière dont les choix programmatiques visent à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables et à réduire les risques d'exclusion. Cette section examine dans quelle mesure la théorie du changement du programme C4C explicite les voies par lesquelles l'intervention entend produire des changements positifs et durables pour ses groupes cibles, tout en tenant compte de la complexité des facteurs individuels, relationnels, communautaires et sociétaux qui influencent leurs situations.

4.3.1 Théorie de changement

Questions liées à l'opérationnalisation du principe LNOB:

- Votre théorie du changement décrit-elle clairement comment votre intervention devrait contribuer à un changement positif (durable) pour les groupes cibles?

Conformément au principe de LNOB, La théorie du changement du programme C4C décrit de manière explicite comment l'intervention est censée contribuer à des changements positifs et durables pour les groupes cibles. Elle s'appuie sur une approche holistique de l'enfant, couvrant huit dimensions du bien-être pour répondre à la pauvreté multidimensionnelle non-monnaire, c.à.d. prise en charge, logement, éducation et compétences, protection et inclusion sociale, sécurité alimentaire, santé physique, moyens de subsistance et bien-être social et affectif. De plus, la théorie de changement repose sur une approche socio-écologique, qui reconnaît que la situation des enfants est influencée par des facteurs individuels, relationnels, communautaires et sociétaux. Les changements attendus sont alors recherchés simultanément dans ces différents domaines:

- **Au niveau individuel**, l'intervention vise à renforcer les capacités des enfants et des jeunes afin qu'ils connaissent leurs droits et puissent se développer dans toutes les dimensions de leur bien-être.
- **Au niveau relationnel**, l'accent est mis sur le renforcement des relations au sein des familles et sur la participation des enfants et des jeunes aux décisions qui les concernent.

Pour contribuer à des changements dans les domaines individuel et relationnel dans la durée, une approche individualisée du suivi des enfants, adolescents et familles sur le modèle de la « gestion des cas » est poursuivie. Pour ce faire, SOS Child Villages International (SOS CVI) a développé un outil numérique, la base de données programmes, pour suivre l'enregistrement, l'évaluation principale, la planification du développement, les activités, le suivi et l'évaluation de sortie. Une part importante des activités est consacrée au renforcement des capacités à travers des formations et des actions de sensibilisation ciblées auprès des enfants et adolescents (p. ex. sur les droits et devoirs de l'enfant, le genre et l'environnement), des jeunes (p. ex. sur les compétences de vie, la santé sexuelle et reproductive, l'employabilité et les nouvelles technologies de l'information et de la communication) et des familles (les familles (p. ex. la parentalité, vie associative, techniques de mobilisation de ressources, éducation financière et gestion de budget). Enfin, le programme a également recours aux appuis directs (matériels ou financiers) pour soutenir les familles dans les besoins essentiels des

enfants (de manière dégressive en fonction de l'autonomisation des familles): en matière d'éducation (frais scolaires) et de santé (soins, appui nutritionnel ciblé) et de logement pour les plus vulnérables (kit ménager, logement décent). Ce type d'activités est également prévu pour appuyer le renforcement économique des familles (kit de démarrage d'AGR) et des communautés (appui matériel et financier des entreprises sociales – AGR collectives).

- **Au niveau communautaire**, l'intervention vise à renforcer les systèmes locaux de protection et de soutien aux familles, en travaillant à la fois avec les structures étatiques existantes comme les Comités de Protection de l'Enfant et avec les structures communautaires telles que les associations d'épargne et de crédit (ACEC) et les organisations à base communautaire (OBC), tout en encourageant la participation des familles à ces initiatives afin de rompre leur isolement. Par ailleurs, le programme travaille avec ces structures dans le but de cultiver la pérennisation de ses interventions via l'appropriation communautaire facilitée par SOS Villages d'Enfants/le programme.
- Enfin, **au niveau sociétal**, le plaidoyer est utilisé comme un levier pour contribuer à des changements plus larges en faveur des droits de l'enfant. Le programme vise à influencer les décideurs politiques et administratifs pour la prise des décisions de changements des situations défavorables à la promotion et protection de l'enfance et même des conditions familiales vouées à l'éventuelle séparation pouvant mettre en cause les paramètres vitaux des enfants.

4.3.2 Prise en compte des groupes les plus vulnérables laissés en dehors du programme

Questions liées à l'opérationnalisation du principe LNOB:

- Avez-vous réfléchi à la question de savoir si la conception et la mise en œuvre renforcent les mécanismes d'exclusion existants ou désavantagent les groupes vulnérables au sein et/ou en dehors de vos groupes cibles?
- Avez-vous conçu des mesures correctives (par vous-même, par des partenaires ou par d'autres) pour traiter/atténuer tout effet d'exclusion (par exemple, dans l'analyse des risques)?

SOS VE est pleinement conscient que, compte tenu des ressources limitées et du très grand nombre de familles et d'enfants exposés au risque de marginalisation, une partie importante d'entre eux ne peut être intégrée au programme. Ce constat implique qu'un nombre élevé de ménages vulnérables court le risque de continuer à être laissés pour compte. Cette préoccupation a d'ailleurs été clairement exprimée par les différents acteurs rencontrés lors de la visite de terrain. Pour répondre à ce défi structurel, le programme poursuit plusieurs stratégies.

Une première mesure consiste à mobiliser l'approche du civic-driven change (changement induit par le citoyen). Cette approche vise à s'appuyer sur les capacités et les initiatives existantes pour développer des systèmes de soutien social solides au niveau local qui sont en mesure de protéger durablement les droits de tous les enfants, y compris ceux qui ne peuvent être intégrés au programme. Dans le programme C4C cette stratégie est opérationnalisée entre autres à travers le renforcement de capacités et sensibilisation des OBC et les ACEC.

- Basé sur les résultats des focus groups menés avec les bénéficiaires et les parties prenantes lors de la visite de terrain, plusieurs indications montrent que les OBC et les ACEC impliquées dans le programme étendent effectivement leur action aux enfants et familles vulnérables qui ne sont pas intégrés dans le programme SOS. Les retours suggèrent qu'en moyenne, différentes OBC qui font partie du programme apportent un appui à entre 10 et 30 enfants vulnérables non participants, notamment en matière de scolarisation, de nutrition ou de carte d'assistance maladie. Ces soutiens sont rendus possibles grâce aux ressources générées par les activités économiques

des groupes, telles que le maraîchage, l'élevage, l'épargne collective ou encore de petites activités commerciales comme la production de savon. Les focus groups ont également mis en évidence que les membres comprennent désormais mieux les avantages liés à l'existence des OBC, ce qui contribue à renforcer leur durabilité et leur autonomisation. Cependant, il convient de souligner que cette autonomisation demeure fragile, en raison des limites en ressources et en capacités auxquelles ces structures communautaires continuent de faire face.

- Les focus groups ont également mis en évidence le rôle complémentaire joué par **les ACEC**, auxquelles les familles vulnérables intégrées dans le programme participent souvent. Ces ACEC ont réussi à augmenter leurs économies et leurs provisions de crédits, lesquels sont fréquemment utilisés par les membres pour financer des activités génératrices de revenus. Plusieurs ACEC ont même commencé de nouvelles AGR, et dans certains cas, une partie des revenus est mise de côté pour soutenir la scolarisation des enfants qui ne font pas partie du programme. De plus, l'implication des femmes dans ces activités a parfois conduit à une reconnaissance accrue de leur rôle au sein du ménage, notamment de la part de leurs maris lorsqu'elles ont pu apporter des ressources financières. Aussi, certaines accordent des crédits sans intérêt lorsqu'il s'agit de couvrir des besoins médicaux urgents. Toutefois, ces groupes sont confrontés à plusieurs défis, notamment l'inflation qui les oblige à se concentrer sur de petits produits agricoles tels que l'avocat, la banane, les légumes ou les tomates. De plus, l'accès au crédit reste limité, les demandes devant être traitées selon un ordre de priorité.

Une deuxième mesure consiste à mobiliser l'éducation par les pairs comme mécanisme permettant de toucher indirectement les familles vulnérables non sélectionnées par le programme. Dans le cadre de cette stratégie, trois mécanismes complémentaires sont poursuivis.

- Un premier mécanisme repose sur l'appropriation du programme par les organisations communautaires à travers **des démonstrations pratiques**. C'était expliqué que ces démonstrations permettent aux communautés de reproduire certains éléments du programme, ce qui a déjà conduit, par exemple, à l'apparition de nouvelles ACEC inspirées de celles mises en place dans le cadre du programme.
- Un deuxième mécanisme concerne **les séances de démonstration** organisées dans les ménages participants, au cours desquelles les voisins sont invités à observer et à apprendre des activités génératrices de revenus mises en œuvre, comme les potagers familiaux ou d'autres initiatives économiques. Ces séances permettent à des familles non participantes d'acquérir des connaissances pratiques à faible coût et d'envisager des actions similaires.
- Un troisième mécanisme s'appuie sur un modèle **de formation de formateurs**, destiné à la fois aux jeunes et aux adultes. **Deux jeunes par colline** sont formés et chargés de transmettre les informations reçues à d'autres jeunes, souvent membres de clubs de jeunes. Pour les adultes, le programme travaille avec un système de **points focaux**: quarante membres de la communauté sont formés par colline, organisés en groupes de cinq, chacun responsable de deux des huit domaines du bien-être. Ces points focaux, tout comme les jeunes formateurs, sont accompagnés par les assistants sociaux de SOS et les volontaires du programme. Cependant, l'évaluation montre que l'efficacité de ce modèle de formation de formateurs reste limitée à ce stade. Les discussions menées lors des focus groups n'ont pas fait ressortir de manière marquée l'impact de ce mécanisme, ce qui suggère qu'il n'est pas encore pleinement opérationnel ou suffisamment ancré au sein des communautés. Un répondant a notamment souligné qu'un défi se pose lorsque des jeunes non membres du programme sollicitent un appui après avoir reçu des informations d'un pair formé. Dans ces cas, c'est parfois difficile pour donner un appui concret si ces jeunes ne relèvent pas du programme. Par ailleurs, le suivi assuré par les volontaires et les assistants sociaux demeure limité, en raison de la charge de travail élevée à laquelle ces derniers doivent faire face, ce qui réduit la capacité d'accompagnement nécessaire pour renforcer l'efficacité du modèle.

Une troisième mesure consiste à renforcer la collaboration avec les autorités publiques locales, en particulier les chefs de colline et les Comités de Protection de l'Enfant (CPE), afin d'étendre la portée du programme au-delà des familles directement soutenues.

- Les personnes rencontrées lors des focus groups ont souligné que cette collaboration étroite a favorisé une implication accrue **des chefs de colline** dans le programme. Plusieurs exemples ont été cités: leur reconnaissance de SOS comme partenaire privilégié, leur participation conjointe avec SOS à la gestion des cas liés à la protection de l'enfant, ainsi que leur appui actif aux activités de sensibilisation, notamment lors des journées consacrées aux droits de l'enfant, qui touchent l'ensemble de la communauté collinaire et pas seulement les familles du programme.
- De même, **au niveau des CPE**, différents répondants ont indiqué avoir observé un renforcement notable de leur rôle dans la protection de l'enfance, en particulier auprès des enfants les plus vulnérables. Selon ces observations, les CPE semblent davantage sensibilisés aux droits de l'enfant et davantage impliqués dans l'identification et le signalement des situations d'abus. D'autres exemples illustrent cette implication accrue: les CPE peuvent alerter les chefs de colline, suivre les situations des enfants élevés hors de leur famille biologique afin de prévenir des abus patrimoniaux, ou encore collaborer avec les autorités compétentes pour l'enregistrement à l'état civil, y compris dans des cas de refus de paternité. Dans certains cas, ils mobilisent également la communauté et l'administration pour appuyer des familles confrontées à une démolition de leur logement.
- Un autre élément clé de cette collaboration avec les autorités publiques réside dans le fonctionnement du Comité de Pilotage (COPIL), mis en place par le programme en tant qu'organe de gouvernance réunissant différents acteurs, y compris les autorités locales. Selon les personnes consultées, cette structure facilite la participation effective des autorités à différents niveaux administratifs et renforce la synergie entre les priorités étatiques et les interventions du programme. Le COPIL constitue ainsi un espace de recours pour traiter des plaintes ou des situations complexes qui ne peuvent être résolues immédiatement par les acteurs de terrain. Par son rôle consultatif, il contribue aussi à veiller à ce que les actions du programme demeurent conformes aux politiques publiques, tout en permettant d'identifier les besoins prioritaires des communautés. À travers ces fonctions, le COPIL contribue potentiellement à renforcer l'ancrage institutionnel du programme et à soutenir, de manière indirecte mais significative, les enfants et familles vulnérables au-delà des bénéficiaires directs.

4.3.3 Participation des groupes vulnérables à la mise en œuvre du programme?

Questions liées à l'opérationnalisation du principe LNOB

- Dans quelle mesure l'intervention offre-t-elle aux groupes laissés pour compte susceptibles d'être affectés par le programme la possibilité de participer de manière active et significative à la planification et à la mise en œuvre?

La mise en œuvre du programme C4C repose sur une approche participative où les enfants et leurs responsables de prise en charge sont acteurs de leur propre changement. À travers des mécanismes de consultation et de codécision, les familles (parents et tuteurs) renforcent leurs capacités de protection, tandis que les enfants expriment leurs besoins et influencent les décisions les concernant. Cette implication active garantit que les interventions sont adaptées aux réalités locales et respectent l'intérêt supérieur de chaque enfant.

À cet effet, en complément des différentes formations et actions de sensibilisation destinées aux enfants et aux jeunes, le programme soutient également la mise en place de clubs de défense des droits des jeunes. Ces clubs constituent des espaces d'expression et d'échange, permettant aux jeunes

de partager leurs difficultés spécifiques et de réfléchir collectivement à des pistes de solution. Comme cela a été souligné lors des focus groupes, ces mécanismes reposent notamment sur l'appui de bénévoles, qui peuvent relayer les préoccupations et les plaintes exprimées, soit au niveau communautaire (par exemple par l'intermédiaire de l'OBC), soit auprès de l'équipe du projet. Dans le même temps, un défi a été mis en évidence lors des groupes de discussion par l'un des représentants des jeunes. Les clubs ne sont pas toujours en mesure d'apporter des solutions concrètes aux problèmes soulevés, en particulier lorsque les jeunes concernés ne font pas partie du projet SOS. Dans ces cas, l'accès aux ressources et aux dispositifs d'appui du programme est limité, ce qui restreint la capacité des clubs à répondre de manière effective à l'ensemble des situations rencontrées.

En outre, l'évaluation met en évidence que la participation des groupes vulnérables à la mise en œuvre du programme repose avant tout sur le processus de planification du développement familial, qui place chaque famille au centre de son propre parcours d'autonomisation. À travers une analyse approfondie de leur situation et l'élaboration d'un plan de développement personnalisé, les familles définissent elles-mêmes leurs priorités et les objectifs qu'elles souhaitent atteindre, conformément à l'approche « Vers l'indépendance » de SOS CVI. Cette démarche favorise leur engagement actif, mais elle présente également certaines limites: plusieurs acteurs ont relevé que les familles ont parfois tendance à se fixer des objectifs trop ambitieux ou irréalistes, nécessitant un accompagnement soutenu de la part des assistants sociaux et des volontaires.

Dans ce contexte, le système de volontariat apparaît comme un dispositif clé pour soutenir la participation effective des familles vulnérables. Présents au sein des communautés, les volontaires jouent un rôle d'intermédiaire entre SOS, les familles et les autorités locales, en assurant le suivi régulier des plans de développement, en organisant des actions de sensibilisation (par exemple sur l'hygiène ou la scolarisation) et en signalant rapidement tout problème rencontré. Leur proximité facilite également la collaboration avec les chefs de colline et la mobilisation communautaire en cas de difficulté ou de passivité d'une famille. Toutefois, leur action est parfois contrainte par le manque de moyens de transport et de communication, ainsi que par la faible disponibilité ou l'engagement limité de certaines familles confrontées à des besoins de base non satisfaits. Malgré ces défis, les échanges menés lors des focus groupes avec les familles, les autorités locales et d'autres parties prenantes indiquent que la contribution des volontaires est reconnue comme un appui important à la participation des familles vulnérables et constitue un levier essentiel de leur autonomisation progressive.

4.4 Dispositif de suivi et évaluation

Questions liées à l'opérationnalisation du principe LNOB

- Le système de suivi et d'évaluation fournit-il suffisamment d'informations sur les changements observés dans les différents groupes cibles et sur la contribution (in)directe du programme à ces changements?
- Existe-t-il des mécanismes explicites pour la participation des groupes cibles au système MEAL?
- Le système MEAL analyse-t-il qui bénéficie (changements positifs) et qui perd (changements négatifs) et qui a pu être exclu de l'intervention au sein des groupes cibles?
- Le système MEAL offre-t-il suffisamment d'espace pour apprendre les mécanismes et les dynamiques importants de l'exclusion et de la vulnérabilité, et pour surveiller et suivre les risques?

L'analyse du dispositif de suivi-évaluation montre que le programme dispose déjà de plusieurs outils et mécanismes permettant de documenter les changements auprès des groupes cibles, notamment des instruments de suivi pour les enfants, les familles et les OBC et les ACEC, ainsi que des focus

groupes réguliers avec les groupes cibles et des réunions d'équipe SOS BDI trimestrielles, y compris au niveau national. Les familles disposent également de canaux directs pour communiquer leurs préoccupations à SOS, ce qui constitue une base importante pour renforcer leur participation au système MEAL.

Les échanges menés lors de la visite de terrain indiquent toutefois que la maîtrise de l'ensemble du dispositif reste partielle et que certaines contraintes opérationnelles, notamment la charge de travail élevée des assistants sociaux, qui limite la fréquence des visites de suivi, compliquent la collecte et l'analyse régulières des données.

Dans ce contexte, la transition vers le modèle CFE offre de nouvelles opportunités pour impliquer davantage les acteurs communautaires dans le suivi, même si la capacité encore limitée de certaines OBC à accompagner les familles montre qu'un appui supplémentaire serait nécessaire pour consolider cette dynamique. Cela nécessiterait également un suivi plus rigoureux afin de déterminer dans quelle mesure et de quelle manière l'OBC et d'autres organisations communautaires telles que l'ACEC utilisent des approches appropriées pour identifier les personnes les plus vulnérables et mettre en œuvre des activités de soutien conformes aux principes du LNOB.

Par ailleurs, si le système MEAL permet de suivre une partie des changements au sein des groupes vulnérables, les informations recueillies ne permettent pas encore d'appréhender de manière systématique si certains groupes qui ne font pas partie du programme sont susceptibles de rencontrer des effets négatifs. Dès lors, il serait utile de renforcer l'espace consacré à l'apprentissage autour des mécanismes d'exclusion et de vulnérabilité, ainsi que le suivi des risques LNOB. Une réflexion conjointe avec les différents acteurs concernés pourrait contribuer à enrichir cette dimension, tout en s'appuyant sur les pratiques déjà en place et les efforts importants consentis par les équipes pour alimenter régulièrement le système MEAL.

4.5 Facteurs externes influençant l'opérationnalisation de l'approche LNOB

Questions liées à l'opérationnalisation du principe LNOB un contexte d'évolution ou de rétrécissement de l'espace civique

- Comment la situation socio-économique actuelle affecte-t-elle la capacité de travail de SOSVE? Y a-t-il des défis particuliers? Des opportunités?
- Si cela a posé des défis, SOSVE a-t-elle été en mesure de les surmonter? Comment?
- Le fait de travailler avec des groupes vulnérables/dans une perspective LNOB a-t-il présenté un avantage pour s'engager ou travailler avec les autorités publiques au niveau local ou national?
- À l'inverse, cela a-t-il créé des défis supplémentaires?
- Comment la situation dans le pays pourrait-elle affecter négativement le travail de SOSVE dans un avenir proche?
- De quelles forces ou capacités internes dispose SOS pour relever ces défis?
- De quel type de soutien SOSVE a-t-elle besoin pour relever ces défis? Comment des bailleurs de fonds pourraient-ils aider des organisations telles que SOSVE dans le pays?

L'analyse des facteurs externes révèle que plusieurs éléments contextuels ont influencé la capacité du programme à opérationnaliser pleinement l'approche *Leave No One Behind* (LNOB). Ces facteurs, tant contraignants qu'opportuns, ont affecté la mise en œuvre des activités, la participation des groupes vulnérables, ainsi que la collaboration avec les acteurs institutionnels.

Défis liés au contexte socio-économique

La situation socio-économique actuelle du pays exerce une pression directe sur la capacité opérationnelle de SOSVE. L'inflation croissante et la rareté du carburant ont eu un impact significatif sur la mobilité des équipes et la régularité des visites de suivi, compromettant ainsi la proximité nécessaire pour accompagner les familles les plus vulnérables. Par ailleurs, les contraintes budgétaires structurelles limitent le nombre de bénéficiaires pouvant être directement soutenus par le programme.

Ces facteurs combinés rendent l'autonomisation des familles plus difficile: pour des ménages déjà fragilisés, l'augmentation du coût de la vie réduit leur capacité à entreprendre des activités génératrices de revenus ou à mobiliser les ressources nécessaires pour progresser dans leur plan de développement familial. Cette conjoncture affecte également les initiatives collectives mises en place au niveau communautaire. Même lorsque des activités génératrices de revenus sont organisées par les OBC ou les ACEC, et malgré les exemples de réussite mentionnés lors des focus groups, ces structures rencontrent d'importantes difficultés pour développer, renforcer ou pérenniser leurs actions. Les conditions économiques actuelles limitent fortement leur capacité à étendre ces initiatives, réduisant ainsi leur potentiel d'appui aux familles vulnérables. Le contexte limite également la capacité des autorités locales à contribuer pleinement aux efforts du programme.

Défis institutionnels et limites du cadre national de protection

L'analyse souligne également plusieurs contraintes institutionnelles qui influencent l'opérationnalisation du LNOB. Les Comités de Protection de l'Enfant (CPE), bien qu'établis par le gouvernement, ne disposent que de moyens très limités pour assurer efficacement le suivi des enfants vulnérables. Sans appui technique et matériel de la part des ONG, y compris les programmes de formation offerts par SOSVE, ces structures tendent à rester passives et peinent à jouer un rôle moteur dans la protection de l'enfance. Cela constitue une barrière importante pour garantir que les enfants les plus éloignés des services formels ne soient pas laissés pour compte.

L'opérationnalisation du principe LNOB comme atout pour naviguer l'espace civique contraint

Malgré ces contraintes, plusieurs facteurs externes offrent des opportunités significatives. Les objectifs du programme se montrent globalement bien alignés avec les objectifs des autorités locales, ce qui facilite la collaboration. Par ailleurs, dans un contexte où l'espace civique se rétrécit et où les possibilités de plaidoyer politique direct sont limitées, l'approche LNOB adoptée par SOSVE semble paradoxalement jouer un rôle facilitateur. Les observations du terrain et la documentation analysée montrent que plusieurs réponses typiques de la société civile dans des contextes fragiles correspondent aux pratiques du programme.

- Premièrement, SOSVE se positionne avant tout comme **prestataire de services**, plutôt que comme acteur politique, ce qui permet de maintenir une présence locale active sans être perçue comme contestataire.
- Deuxièmement, l'organisation assume des **rôles de conseil et entretien des relations régulières avec les autorités locales**, notamment à travers le Comité Local de Pilotage (COPIL) et les collaborations opérationnelles liées à la mise en œuvre du programme. Cette dynamique se reflète par exemple dans l'organisation de la Journée des droits de l'enfant, portée par les autorités avec l'appui de SOSVE, qui renforce la visibilité des enjeux de protection et permet de sensibiliser l'ensemble de la communauté, au-delà des seuls participants directs.
- Troisièmement, le programme **rend visibles les communautés vulnérables grâce à une collecte systématique de données** issues du suivi des groupes cibles et des retours communautaires. Ces informations constituent une base solide pour un plaidoyer fondé sur des preuves, même dans un contexte où l'expression citoyenne est limitée. Cette approche a déjà permis à SOSVE d'influencer certaines orientations nationales en matière de prise en charge de l'enfant, par exemple en travaillant avec le ministère pour vulgariser le rapport national sur la

Charte Africaine des Droits de l'Enfant, en plaidant contre la consommation de drogues avec des autres ONG et la police, en sensibilisant au respect des droits de l'enfant dans la législation, et en organisant des ateliers dans les écoles pour rappeler aux enseignants que le règlement scolaire du Gouvernement du Burundi interdit les châtiments corporels.

Capacités internes de SOSVE pour répondre aux défis

SOSVE dispose de plusieurs atouts internes pour faire face à ces défis. L'expérience accumulée dans la mise en œuvre de programmes communautaires et l'existence de partenariats solides avec les autorités locales constituent des atouts importants. De plus, les dispositifs de volontaires et les mécanismes de coordination (tels que les COPIL) renforcent la capacité du programme à identifier rapidement les risques, à ajuster ses actions et à maintenir un lien étroit avec les communautés malgré les contraintes externes.

À ces atouts s'ajoutent les mécanismes communautaires mis en place pour favoriser l'appropriation des interventions par et pour les communautés. Le programme renforce notamment des points focaux communautaires dans des domaines clés tels que la santé, l'éducation, les droits de l'enfant, l'agri-élevage, l'épargne et le crédit, la nutrition, la lutte contre les VBG ainsi que le plaidoyer. Ces acteurs communautaires jouent un rôle essentiel de relais en diffusant les connaissances et compétences acquises au sein de leurs entourages. De manière similaire, les pairs-éducateurs auprès des jeunes et les moniteurs des abus contribuent respectivement à la sensibilisation et aux mécanismes de signalement-réponse. Facilités et accompagnés par le personnel de SOS VE, ces dispositifs communautaires renforcent la capacité des communautés à répondre aux défis identifiés dans leurs contextes respectifs, même si leur impact reste partiellement limité par les moyens d'intervention encore restreints dont ils disposent.

Besoins en soutien externe

Pour renforcer la mise en œuvre du LNOB dans un contexte multidimensionnellement fragile, un soutien supplémentaire pourrait toutefois être nécessaire. Un appui accru des bailleurs, notamment en matière de financement des coûts de fonctionnement (mobilité, supervision, formation), permettrait d'atténuer certains effets du contexte économique. Des initiatives visant à renforcer les capacités financières et techniques des structures publiques de protection de l'enfance constitueraient également un levier important pour que ces acteurs puissent jouer un rôle plus actif et durable dans l'inclusion des groupes les plus vulnérables. Dans cette perspective, l'implication renforcée d'autres acteurs externes apparaît également essentielle, en particulier celle du Gouvernement à travers les ministères sectoriels concernés ainsi que les services étatiques déconcentrés et décentralisés. Par ailleurs, une collaboration renforcée entre ONG au niveau local, combinée à des synergies opérationnelles avec les structures communautaires et autres prestataires de services, est perçue comme une piste prometteuse pour améliorer la cohérence des interventions et mutualiser les efforts dans les zones où les besoins sont les plus importants.

5 | LNOB au Sénégal

5.1 Contexte de vulnérabilité au Sénégal

Avec une population de 18,2 millions d'habitants, le Sénégal est considéré comme un pays à revenu intermédiaire inférieur. Le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ou en situation de pauvreté multidimensionnelle est nettement inférieur à celui du Burundi, avec respectivement 18% et 33% (Banque mondiale, 2022b).

Malgré des conditions macroéconomiques meilleures que celles du Burundi, les perspectives du Sénégal en matière de capital humain sont fortement affectées par la vulnérabilité d'une partie de la population: les enfants. On estime que près de 70% des enfants de 10 ans souffrent de pauvreté éducative, 83% des enfants inscrits à l'école primaire étant incapables de lire ou de comprendre des textes adaptés à leur âge (UNESCO, 2024). Comme au Burundi, les taux d'achèvement de l'enseignement primaire restent de 60% et 55% pour les filles et les garçons (ibid.). Certaines organisations estiment que 31% des décès d'enfants sont dus à la malnutrition, tandis que des chercheurs ont calculé que l'émaciation, c'est-à-dire un poids insuffisant par rapport à la taille, touche 10% des enfants de moins de cinq ans (GRET, n.d.; Tamir et al., 2025). Parmi les enfants, les talibés sont décrits comme étant au centre des abus, de l'exploitation et de la négligence systémiques dans le pays (Podieh, 2024).

Les talibés sont des enfants envoyés dans des écoles coraniques traditionnelles (daaras) essentiellement dans les zones urbaines et péri-urbaines pour recevoir une éducation musulmane. Ils y sont placés sous la tutelle de maîtres coraniques (marabouts) qui, dans de nombreux cas, les envoient mendier dans les rues afin de collecter de l'argent et de la nourriture pour les daaras et pour envoyer à leurs familles restées au pays (Human Rights Watch, 2019; Zoumanigui, 2016). Le nombre de talibés est estimé à 100 000, et selon des sources officielles, près d'un tiers d'entre eux seraient contraints de mendier quotidiennement (Furlan, 2025).

La mendicité forcée est reconnue comme une forme de traite des êtres humains à des fins de travail forcé et, au Sénégal, elle représente la forme la plus répandue d'exploitation des enfants (Furlan, 2025). Cette situation touche principalement les garçons, car les filles sont envoyées dans des daaras situées dans des zones rurales proches de leur domicile, où les écoles dépendent du soutien des communautés (ibid.). Si la pauvreté structurelle des parents et des familles a été associée à la persistance de l'exploitation des talibés, elle n'est pas la seule cause de ce phénomène (Macleod, 2023). Les avantages à long terme que les parents perçoivent dans le fait de « confier » la garde de leurs enfants à des marabouts, le système éducatif laïc qui ne réglemente pas de manière appropriée les daaras, la tradition religieuse consistant à faire l'aumône dans le cadre du développement de la foi des enfants, et l'urbanisation de ce système éducatif, loin du soutien des villages familiaux, ont tous contribué à la persistance des tendances à l'exploitation (Furlan, 2025; Macleod, 2023; Zoumanigui, 2016).

Entre 2017 et 2019, le gouvernement national a lancé un programme visant à retirer les enfants des rues, en ciblant les daaras et les talibés. Cependant, cette initiative a été qualifiée de superficielle, car elle s'est limitée à Dakar. De plus, elle n'a pas réussi à réprimander et à réglementer les marabouts, et

a manqué de coordination entre les services gouvernementaux concernés et les ONG travaillant déjà avec les talibés (Human Rights Watch, 2019; Macleod, 2023).

Pour remédier à la situation des talibés, Children4Change s'est fixé pour objectif d'améliorer les conditions de vie des enfants dans 43 daaras (19 à Fatick et 24 à Kaffrine) et de promouvoir la défense de leurs droits aux niveaux local et national afin d'assurer un plus grand impact. Pour y parvenir, l'organisation a proposé une stratégie multipartite comprenant A) un partenariat avec les enseignants coraniques pour soutenir les activités génératrices de revenus et l'amélioration des conditions de vie des enfants, B) la création d'écoles communautaires de base (ECB) dans les daaras afin d'intégrer l'enseignement formel et la formation professionnelle, C) le mentorat d'associations de marraines (ndayou daaras), D) la sensibilisation des familles biologiques à l'importance de contribuer aux daaras, et E) le soutien aux comités de protection et aux clubs d'enfants pour sensibiliser à la situation.

5.2 Le processus d'identification des participants au projet ayant comme groupe-cible les enfants talibés

Questions liées à l'opérationnalisation du principe LNOB:

1. Quels groupes sont (risquent d'être) laissés pour compte dans la zone d'intervention, et de quoi sont-ils exclus?
2. Pourquoi sont-ils laissés pour compte, et par qui sont-ils exclus (en tenant compte de tous les facteurs contributifs)?
3. Votre analyse repose-t-elle sur des définitions ou des critères clairs en matière de pauvreté, de marginalisation, d'exclusion, etc.?
4. Votre analyse inclut-elle le point de vue des personnes (risquant d'être) laissées pour compte?

L'identification des participants constitue une étape centrale du programme, en particulier dans un contexte aussi sensible et complexe que celui des enfants talibés. L'analyse du processus mis en place par SOS Village d'Enfants Sénégal (SOS SN) montre qu'il s'agit d'un dispositif participatif et largement approprié par les acteurs communautaires, ce qui en fait l'un des fondements de l'ancrage local et de la durabilité de l'intervention.

Un processus participatif comme clé d'ancrage communautaire

Le processus d'identification repose sur une approche participative et inclusive, mobilisant à la fois différents acteurs étatiques (p. ex. les autorités administratives, les autorités locales, les services déconcentrés de l'État), acteurs communautaires (p. ex. les leaders religieux, les associations de maîtres coraniques, les marraines des enfants talibés et les structures communautaires de protection de l'enfance) ainsi que des représentants des bénéficiaires. Cette co-construction s'étend à toutes les étapes, depuis la définition des critères de sélection jusqu'à la validation finale de la liste des daaras et des enfants retenus. Cette pratique vise explicitement à assurer une appropriation communautaire et institutionnelle du projet. Le processus est structuré en **14 étapes** (voir encadré ci-dessous), allant des premières rencontres avec les autorités jusqu'à la signature des formulaires de consentement par les daaras² retenus. Cette méthodologie requiert en moyenne deux mois et implique de nombreux acteurs qui participent activement à la définition des critères, à la collecte et à l'analyse des données, ainsi qu'à la validation finale des décisions.

2 Le terme daara vient de l'arabe « daar » qui signifie « maison, demeure ». On peut le définir comme étant tout lieu d'enseignement qui n'est pas structuré sous forme de classes, c'est-à-dire dont l'espace d'apprentissage est unique, et dans lequel est livré, sous la tutelle d'un maître appelé 'serigne daara', une éducation islamique basée sur la mémorisation du Coran. La personne qui y reçoit de l'apprentissage est nommée 'talibé'. Selon les daaras, certains 'talibés' sont soumis à la mendicité; alors que d'autres ne la pratiquent pas.

La méthode participative et inclusive suit un processus en 14 étapes:

1. Rencontres avec les autorités administratives et locales pour les sensibiliser sur le projet (Préfets, Sous-Préfet, Maires)
2. Lancement officiel du projet dans la communauté d'intervention
3. Mise en place des comités de ciblage qui ont pour responsabilités d'établir des critères de sélection et d'identifier les enquêteurs
4. Développement des critères de sélection des daaras
5. Croisement de la cartographie des daaras et de celle des daaras bénéficiaires des autres programmes (et autres listes, celles des associations de marraines, de l'IEF, du préfet, etc.)
6. Mise à jour de l'outil de l'évaluation initiale des daaras enquêtés (cf. Outil)
7. Recrutement et orientation des enquêteurs externes
8. Enquête sociale auprès des daaras et vérifications des données collectées
9. Saisie et synthèse des données dans l'outil
10. Présentation des résultats préliminaires auprès de la commission d'admission de SOS SN
11. Présentation des résultats préliminaires en présence des membres des comités de ciblage, aux services étatiques, techniques et aux membres de la communauté, y compris l'ensemble des responsables des daaras ciblés et enquêtés
12. Validation de la liste des participants (bénéficiaires) par la Direction Nationale de SOS SN
13. Présentation du projet dans les détails auprès des participants retenus (maîtres coraniques)
14. Signature par les daaras participants des formulaires de consentement pour la conservation

Des critères de sélection clairs et appropriés

L'un des points forts du processus d'identification réside dans la mise en place de **critères de sélection transparents**, élaborés collectivement et fondés sur des éléments tels que des caractéristiques spécifiques des 'daaras' (p. ex. les 'daara's ne sont pas mobiles et se situent dans la commune cible et ne sont pas déjà bénéficiaires d'autres programmes), des maîtres coraniques (p. ex. ouverture aux sensibilisations organisées par le programme, à la mise en place des écoles communautaires de base, aux changements vis-à-vis de l'abandon progressif de la mendicité) ou la volonté des familles biologiques, par leurs contributions diverses, de renforcer les liens avec leurs enfants. En outre, 14 critères distincts sont mobilisés pour évaluer le niveau de vulnérabilité des 'daaras', notamment l'accès à l'eau, les conditions de couchage, le soutien communautaire, l'exposition aux violences ou encore la stabilité familiale.

Appropriation et engagement des parties prenantes

La collaboration étroite avec les autorités administratives et territoriales (Préfet, Sous-Préfet, Maires) et les services techniques constitue un élément déterminant du succès du processus. Leur engagement confère une légitimité institutionnelle forte au projet et assure une meilleure continuité dans les démarches de protection de l'enfance. Du côté communautaire, l'implication systématique des associations de maîtres coraniques, des marraines des talibés et des structures locales de protection renforce l'adhésion collective. Le processus contribue aussi à une **meilleure connaissance de la situation des talibés** par les acteurs locaux et une **appropriation accrue** de l'intervention.

Défis rencontrés dans la mise en œuvre du processus

Malgré ces avancées, plusieurs défis persistent. Certains sont d'ordre socioculturel: la résistance de certains maîtres coraniques à modifier leurs pratiques, la persistance de normes sociales limitant l'implication des familles biologiques, ou encore les biais possibles dans l'application même d'un processus pourtant rigoureusement défini.

D'autres défis relèvent de contraintes techniques ou logistiques: dispersion géographique des familles biologiques, difficulté à impliquer pleinement toutes les parties prenantes, et interrogations quant au sort des 'daaras' vulnérables qui ne répondent pas aux critères et pour lesquels la situation

des enfants pourrait être encore plus critique. Ces limites indiquent que, malgré la qualité du processus, une partie des enfants très vulnérables risque encore de demeurer en dehors du dispositif.

Afin de relever ces défis techniques et logistiques, le projet C4C soutient dans une perspective de durabilité, les dispositifs locaux de protection de l'enfant³ regroupant les acteurs institutionnels, communautaires et la société civile pour assurer une prise en charge durable des besoins des enfants victimes de violences, d'abus, d'exploitation et de négligence.

5.3 Conception et mise en œuvre du programme

5.3.1 Théorie de changement

Questions liées à l'opérationnalisation du principe LNOB:

- Votre théorie du changement décrit-elle clairement comment votre intervention devrait contribuer à un changement positif (durable) pour les groupes cibles?

Comme au Burundi, le programme au Sénégal adopte une approche holistique de l'enfant, couvrant huit dimensions du bien-être pour répondre à la pauvreté multidimensionnelle non-monnaire, c.a.d. prise en charge, logement, éducation et compétences, protection et inclusion sociale, sécurité alimentaire, santé physique, moyens de subsistance et bien-être social et affectif. De plus, la théorie de changement repose sur une approche socio-écologique, qui reconnaît que la situation des enfants est influencée par des facteurs individuels, relationnels, communautaires et sociétaux. Les changements attendus sont alors recherchés simultanément dans ces différents domaines.

Au niveau individuel, plusieurs voies d'évolution sont envisagées. Une première consiste à travailler directement avec les enfants afin de renforcer leurs compétences, leur connaissance de leurs droits et leur capacité à les revendiquer. Une autre voie repose sur l'amélioration de l'accès et du respect des droits dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation, la nutrition ou la protection contre l'exploitation, voire à travers une approche multisectorielle. Le renforcement des compétences parentales constitue également un levier central, la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE) rappelant le rôle primordial de la famille dans le développement de l'enfant. Enfin, pour contribuer vers une transformation durable le programme donne aussi un appui aux maîtres coraniques afin qu'ils puissent améliorer leurs pratiques de prise en charge des enfants talibés dans les daaras.

Au niveau relationnel, l'objectif est de favoriser un environnement social plus sûr, stable et bienveillant pour les enfants. Les changements attendus concernent la qualité des relations entre les talibés, leurs familles, les maîtres coraniques et leurs pairs. Le programme vise notamment à renforcer les liens familiaux lorsque ceux-ci ont été distendus, et à promouvoir la participation active des enfants dans les décisions qui les concernent, que ce soit au sein des familles, dans les daaras ou dans des clubs d'enfants. Le droit à la participation est considéré essentiel comme il permet de transformer progressivement les rapports de pouvoir entre enfants et adultes, de renforcer l'écoute et de faciliter la reconnaissance des contributions des enfants au sein de leur communauté.

Au niveau communautaire, le changement recherché consiste à ce que les structures locales - services sociaux, établissements scolaires et de santé, initiatives communautaires - puissent jouer

³ Les dispositifs locaux de protection de l'enfant: Comités Départementaux de Protection de l'Enfant (CDPE), Comités des quartiers de Protection de l'Enfant (CQPE), Comités villageoises de Protection de l'Enfant (CVPE)

pleinement leur rôle de garants des droits des enfants ‘talibés’, en assurant la prévention, la détection et la prise en charge des situations de vulnérabilité. Pour y parvenir, le programme mise sur plusieurs stratégies complémentaires. Il s’agit d’abord de renforcer les initiatives communautaires existantes, telles que les associations de marraines, qui occupent une position clé pour maintenir le lien entre les ‘talibés’, les ‘daaras’ et la communauté. Leur renforcement passe autant par l’amélioration de leur collaboration avec les écoles coraniques que par le développement de leur autonomie organisationnelle et financière, notamment grâce aux associations d’épargne et de crédit (AVE&C). Le programme vise également à consolider les capacités des structures étatiques locales, en particulier les Comités de protection de l’enfant, afin qu’ils puissent assumer de manière plus efficace leur rôle dans la prévention, l’identification et le traitement des cas de violence, d’abus ou de négligence. Enfin, des changements plus profonds sont poursuivis au niveau des normes sociales et des pratiques communautaires, notamment en ce qui concerne certaines traditions, perceptions liées au genre ou comportements ancrés, qui influencent la manière dont les enfants ‘talibés’ sont pris en charge et protégés.

Au niveau sociétal, les changements visent à créer un environnement national plus protecteur et inclusif pour les enfants ‘talibés’, une catégorie souvent invisible et parfois absente des dispositifs publics formels. L’enjeu est que l’État assume pleinement ses responsabilités en matière de droits de l’enfant et développe des politiques adaptées aux besoins des ‘talibés’. Le plaidoyer est ici la stratégie centrale, pouvant s’exercer à différents niveaux: communautaire, national, régional (Union africaine) ou international (ONU, Union européenne, coopération bilatérale). Cette action vise à inscrire durablement la protection des enfants talibés dans les priorités publiques et à influencer les cadres législatifs, politiques et budgétaires.

5.3.2 Tensions à gérer dans le programme

La mise en œuvre du programme se déroule dans un environnement complexe où traditions religieuses, contraintes économiques, normes sociales et exigences liées aux droits de l’enfant s’entrecroisent. Dans ce paysage mouvant, l’équipe de SOSVE doit continuellement naviguer entre différentes tensions structurelles qui influencent autant les stratégies déployées que les résultats observés sur le terrain.

- **Naviguer un narratif contradictoire entre droits de l’enfant et réalités quotidiennes des ‘daaras’**

La première tension se manifeste dans le décalage entre le discours fondé sur les droits de l’enfant et la réalité quotidienne dans de nombreux ‘daaras’. Alors que les principes de protection, de dignité et de bien-être des enfants constituent le cadre de référence du programme, les daaras sont souvent confrontés à une grande précarité sociale et matérielle. Cela peut conduire à maintenir des pratiques telles que la mendicité, perçues localement comme des stratégies de survie ou des formes d’apprentissage traditionnelles. Dans cet espace où coexistent des récits contradictoires, le programme avance avec prudence: il s’attache d’abord à transformer les perceptions, en dialoguant avec les maîtres coraniques, en valorisant des exemples positifs et en impliquant les familles et les associations de marraines des enfants talibés. L’enjeu est de montrer que la protection des enfants peut renforcer, plutôt que contredire, la mission éducative des ‘daaras’. Cependant, le chemin reste fragile. Réduire la dépendance des ‘daaras’ à la mendicité suppose une mobilisation accrue de la communauté, difficile dans un contexte de pauvreté généralisée.

- **Trouver un équilibre entre régulation publique et autonomie religieuse**

La relation entre l’État et les ‘daaras’ constitue une deuxième tension fondamentale. Les ‘daaras’ disposent d’une grande autonomie religieuse et sociale; toute tentative d’encadrement ou de régulation peut être perçue comme une ingérence ou une menace aux fondamentaux de l’éducation religieuse

(sensibilité du sujet). Le programme doit donc agir dans un espace délicat où la légitimité religieuse, l'autorité publique et les normes de protection de l'enfant doivent cohabiter. Pour y parvenir, SOSVE privilégie une approche fondée sur la collaboration et le dialogue à travers les formations sur les droits de l'enfant, rappels du cadre réglementaire, échanges réguliers avec les autorités locales et les leaders religieux. Plutôt que de créer une rupture, l'équipe cherche à intégrer progressivement les principes de protection dans les pratiques quotidiennes des 'daaras'.

- **Concilier les besoins immédiats avec l'ambition d'un changement durable**

Une troisième tension s'inscrit dans un décalage temporel: les enfants talibés ont des besoins urgents comme la nourriture, les soins, la sécurité, alors que le programme vise à créer des transformations profondes dans le système de protection et la prise en charge des enfants. Le programme doit constamment arbitrer entre répondre aux urgences et éviter de créer une dépendance à l'aide matérielle. SOS VE tente de concilier ces deux dynamiques: d'un côté, il renforce les mécanismes existants, développe les compétences des acteurs communautaires et fait progresser, aussi à travers le plaidoyer, des changements structurels comme l'ouverture de classes ECB aux enfants talibés, la mise en œuvre du programme d'employabilité ou faciliter l'accès à la protection sociale; de l'autre, il répond aux besoins les plus pressants pour garantir la dignité et la sécurité des enfants. Ce double mouvement crée parfois des attentes divergentes: certains acteurs espèrent une aide immédiate et visible, alors que le programme insiste sur l'importance des transformations systémiques pour assurer une protection durable.

- **Agir dans un contexte de déficit de données fiables**

Enfin, un enjeu transversal concerne la nécessité de disposer de données fiables pour orienter l'action, démontrer l'impact et ajuster les stratégies ainsi que pour le plaidoyer. Or, les capacités locales de collecte et de suivi sont encore limitées. Le programme cherche à répondre à ce défi par le renforcement de l'implication des parties prenantes dans le suivi, par exemple à travers des contacts réguliers avec les familles ou par renforcer l'implication des associations des marraines et les associations des maîtres coraniques dans les comités de ciblage.

Les tensions décrites ne sont pas des obstacles isolés mais des éléments constitutifs du contexte dans lequel évolue le programme. Les gérer exige sensibilité, dialogue, adaptation et patience. En travaillant au croisement des dimensions religieuses, communautaires, institutionnelles et sociales, le programme contribue à transformer progressivement un système complexe, tout en reconnaissant que les changements profonds ne peuvent émerger que dans un climat de confiance et de coopération.

5.3.3 Prise en compte des groupes les plus vulnérables laissés en dehors du programme

Questions liées à l'opérationnalisation du principe LNOB

- Avez-vous réfléchi à la question de savoir si la conception et la mise en œuvre renforcent les mécanismes d'exclusion existants ou désavantagent les groupes vulnérables au sein et/ou en dehors de vos groupes cibles?
- Avez-vous conçu des mesures correctives (par vous-même, par des partenaires ou par d'autres) pour traiter/atténuer tout effet d'exclusion (par exemple, dans l'analyse des risques)?

Le programme reconnaît explicitement qu'il ne peut soutenir qu'un nombre limité de 'daaras' et d'enfants talibés, alors même que les besoins en matière de protection, de bien-être et d'accompagnement restent très importants. Cette contrainte structurelle comporte un risque important, dans la mesure où de nombreux 'talibés' et 'daaras' en situation de vulnérabilité peuvent demeurer en dehors du périmètre d'intervention et continuer à faire face à des conditions de vie précaires sans appui direct. Conscient de cette réalité, le programme a cherché à limiter cet effet d'exclusion en développant des mécanismes complémentaires permettant d'étendre indirectement sa portée au-delà des bénéficiaires directs. Ils comprennent par exemple le soutien aux dispositifs locaux de protection de l'enfant, la promotion des AVE&C comme structures communautaires autogérées, ainsi que le renforcement des capacités et de compétences des associations des marraines.

Soutien par les pairs et participation des enfants

Le programme mise d'abord sur la promotion de l'expression et de la participation des enfants, y compris des 'talibés', à travers la mise en place et la dynamisation de clubs d'enfants. Ces espaces constituent des cadres d'expression inclusif et sécurisés où les enfants peuvent partager leurs expériences, développer leurs capacités d'autoprotection, se familiariser avec leurs droits, plaider ou revendiquer le respect de leurs droits. Un mécanisme d'éducation par les pairs y est intégré dans lequel les enfants eux-mêmes deviennent des relais pour sensibiliser leurs pairs et porter des messages de plaidoyer au sein de la communauté. Ce principe de participation active vise à garantir que même les enfants non directement inscrits dans le programme puissent bénéficier de retombées en termes d'information, de protection et d'inclusion sociale.

Renforcement des capacités et appropriation communautaire

Le programme s'appuie également sur le rôle essentiel des structures communautaires pour élargir sa portée. Les associations de maîtres coraniques et les marraines jouent ici un rôle particulier: leur renforcement de capacités permet non seulement d'améliorer la qualité de la prise en charge des enfants, mais aussi de porter une voix collective dans les instances décisionnelles telles que les Comités Départementaux de Protection de l'Enfant (CDPE), Comités des quartiers de Protection de l'Enfant (CQPE), Comités villageoises de Protection de l'Enfant (CVPE). Les AVE&C (Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit) constituent en outre des canaux essentiels pour soutenir l'autonomie communautaire et renforcer les capacités d'action locales. Cette dynamique d'appropriation favorise une démarche où les acteurs communautaires deviennent eux-mêmes porteurs de solutions pour les enfants vulnérables, y compris ceux qui ne sont pas suivis directement par le programme.

Gestion standardisée des cas

La prise en compte des enfants vulnérables en dehors du programme passe aussi par une gestion structurée et coordonnée des situations de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence (VAEN). Le projet a contribué à la mise en place de procédures opérationnelles standards claires et partagées pour la gestion des cas VAEN, facilitant ainsi la coordination entre les services communautaires, tels que les CVPE, CQPE ou CDPE et les services techniques déconcentrés comme entre autres l'AEMO et l'Action Sociale. Cette approche commune renforce non seulement la cohérence des interventions mais permet aussi d'assurer une réponse plus rapide, durable et mieux articulée à des cas touchant des enfants non bénéficiaires directs victimes de diverses formes de maltraitance et d'abus.

Synergies et partenariats locaux

Enfin, le programme veille à créer des synergies solides avec les instances locales. Le CDPE, en particulier, constitue un mécanisme clé de coordination permettant à SOS VE de s'assurer que la voix des enfants talibés est représentée au niveau des instances communales et départementales. Ces synergies facilitent des actions conjointes de sensibilisation et de plaidoyer, qu'il s'agisse d'émissions

radio, de marches communautaires ou d'autres initiatives visant à toucher un public élargi. Elles favorisent aussi la mobilisation de ressources supplémentaires, notamment via des partenariats avec d'autres organisations telles que SIF (Secours Islamiques France), World Vision, l'm Talibé, le Bureau International des Droits de l'Enfant, etc.

Défis persistants

Malgré ces efforts, plusieurs défis demeurent pour garantir une prise en compte plus systématique et équitable des enfants 'talibés' en dehors du programme.

- Le renforcement des capacités des associations de marraines accompagnant des enfants dans des daaras non-partenaires du projet reste un enjeu important.
- Le renforcement de la fonctionnalité des structures communautaires ainsi que leur collaboration avec les cadres d'expression des enfants pour maximiser leur impact en matière de plaidoyer.
- Peu d'acteurs de la société civile ou de la protection de l'enfance mènent des interventions spécifiquement ciblées sur les enfants 'talibés'.
- La capitalisation basée sur les modèles de réussite et la visibilité de ces modèles doivent être renforcées pour appuyer la mise à l'échelle de pratiques efficaces.
- Enfin, des stratégies restent à développer pour encourager une participation plus régulière et significative des enfants 'talibés' dans les clubs d'enfants communautaires.

5.3.4 Participation des groupes vulnérables à la mise en œuvre du programme

Questions liées à l'opérationnalisation du principe LNOB:

- Dans quelle mesure l'intervention offre-t-elle aux groupes laissés pour compte susceptibles d'être affectés par le programme la possibilité de participer de manière active et significative à la planification et à la mise en œuvre?

La participation des bénéficiaires constitue un élément central de la conception et de la mise en œuvre du programme. Plusieurs mécanismes ont été mis en place afin d'assurer l'implication active des enfants 'talibés', des maîtres coraniques et, plus largement, des acteurs communautaires et des services techniques déconcentrés tout au long du cycle du programme.

En premier lieu, la participation des talibés et des maîtres coraniques aux différentes phases de formulation est encouragée à travers l'organisation de focus groups, qui permettent de recueillir leurs besoins, priorités et préoccupations. Ces espaces contribuent à adapter les interventions aux réalités vécues dans les 'daaras' et par les enfants et jeunes 'talibés' eux-mêmes, et favorisent ainsi la pertinence et l'appropriation des activités de sensibilisation et de formation lors de la phase de mise en œuvre. Cette logique participative est complétée par des mécanismes de feedback communautaire, notamment via des réunions annuelles rassemblant différentes parties prenantes, au cours desquelles les observations et retours des participants sont utilisés pour ajuster et améliorer l'intervention.

Le programme s'appuie également sur des dynamiques communautaires existantes, telles que les associations de marraines des enfants 'talibés' organisées en groupes AVE&C et les activités génératrices de revenus (AGR), qui regroupent des membres de la communauté au-delà des bénéficiaires directs. Ces espaces constituent des canaux supplémentaires de participation, dans la mesure où leurs membres sont écoutés et associés aux processus de planification et de mise en œuvre des activités. Cette approche contribue à élargir la base participative du programme et à renforcer son ancrage local.

Par ailleurs, le principe du « faire faire » est mis en œuvre dès le départ, dans une optique de durabilité. Les associations de marraines sont ainsi impliquées dans les actions de sensibilisation et de plaidoyer, tandis que les autorités techniques déconcentrés notamment sont associées au suivi éducatif et sanitaire. Cette répartition des rôles vise à renforcer l'appropriation du programme par les acteurs locaux et à inscrire les actions dans des dynamiques existantes. Plus largement, l'implication de l'ensemble des parties prenantes dans les phases de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation, notamment à travers des cadres tels que le CDPE et les CQPE, contribue à structurer une participation multi-acteurs autour des objectifs du programme.

Toutefois, les échanges mettent également en lumière plusieurs aspects qui nécessitent une attention particulière. Il apparaît notamment important de renforcer le leadership des membres des structures communautaires dans la planification de leurs propres actions, en accordant une attention accrue à l'évaluation des besoins exprimés par les enfants 'talibés' et les maîtres coraniques. De même, une responsabilisation plus poussée des acteurs communautaires est identifiée comme un levier pour soutenir des initiatives durables en faveur des enfants 'talibés'. Enfin, les constats soulignent la nécessité de renforcer les actions de plaidoyer et de sensibilisation afin d'accroître l'implication de l'État dans la formalisation des 'daaras' et l'organisation du secteur, mais aussi de susciter un intérêt et une compréhension plus marqués des acteurs de la protection de l'enfance quant à la situation spécifique des enfants 'talibés'.

5.4 Dispositif de suivi et évaluation

Questions liées à l'opérationnalisation du principe LNOB

- Le système de suivi et d'évaluation fournit-il suffisamment d'informations sur les changements observés dans les différents groupes cibles et sur la contribution (in)directe du programme à ces changements?
- Existe-t-il des mécanismes explicites pour la participation des groupes cibles au système MEAL?
- Le système MEAL analyse-t-il qui bénéficie (changements positifs) et qui perd (changements négatifs) et qui a pu être exclu de l'intervention au sein des groupes cibles?
- Le système MEAL offre-t-il suffisamment d'espace pour apprendre les mécanismes et les dynamiques importants de l'exclusion et de la vulnérabilité, et pour surveiller et suivre les risques?

Les équipes disposent d'outils de suivi-évaluation opérationnels, principalement orientés vers le renseignement d'indicateurs quantitatifs, qui offrent une base pour suivre l'évolution des activités et des résultats attendus. Dans ce cadre, le système en place permet d'avoir une visibilité régulière sur l'atteinte des cibles et sur l'avancement du programme.

Toutefois, plusieurs limites ressortent des constats partagés. Le dispositif actuel produit relativement peu de données qualitatives, ce qui restreint la compréhension fine des changements observés, de leurs mécanismes et de leurs dynamiques. Comme le souligne l'évaluation à mi-parcours du programme C4C, cette lecture des performances est parfois limitée par des difficultés structurelles liées au calibrage des indicateurs. L'évaluation relève que certains indicateurs apparaissent surdimensionnés ou insuffisamment alignés avec les réalités du terrain, ce qui complique l'appréciation des performances effectives du programme. L'analyse des transformations au-delà des indicateurs chiffrés demeure ainsi limitée.

Par ailleurs, un renforcement des capacités des équipes sur des méthodes qualitatives, telles que l'« outcome harvesting », a été initié. Bien que cette approche n'ait pas encore été pleinement utilisée dans les pratiques courantes de suivi, elle témoigne d'une volonté d'élargir les méthodes mobilisées

pour mieux capter les changements induits par le programme. Cette orientation s'inscrit également dans la continuité des démarches d'évaluation participative déjà mises en œuvre, notamment à travers l'évaluation d'impact à mi-parcours du programme C4C, qui a associé différentes parties prenantes à l'analyse des résultats et des effets observés.

Dans une perspective LNOB, ces approches participatives revêtent une importance particulière, dans la mesure où elles offrent des espaces permettant aux groupes vulnérables d'être activement impliqués dans le suivi et l'évaluation des interventions qui les concernent. Leur participation contribue non seulement à enrichir la compréhension des changements observés, mais aussi à rendre plus visibles des dynamiques d'exclusion, des effets différenciés ou des situations de vulnérabilité qui peuvent échapper aux seuls indicateurs quantitatifs.

En outre, les approches de suivi-évaluation participatives se heurtent à des contraintes de temps importantes: la collecte des données, leur traitement et la rédaction des rapports mobilisent fortement les équipes, réduisant les marges disponibles pour approfondir les analyses et les échanges réflexifs.

Dans ce contexte, des opportunités d'amélioration sont identifiées. L'utilisation plus systématique de méthodes qualitatives telles que l'outcome harvesting dans les activités de capitalisation, par exemple à travers des fiches techniques, pourrait permettre de mieux documenter les changements significatifs et les contributions du programme. De même, la formulation et l'exploration de questions de recherche ou d'évaluation directement liées aux défis identifiés offriraient un cadre structuré pour renforcer les apprentissages, alimenter la réflexion stratégique et soutenir l'adaptation continue des interventions.

5.5 Facteurs externes influençant l'opérationnalisation de l'approche LNOB

Questions liées à l'opérationnalisation du principe LNOB un contexte d'évolution ou de rétrécissement de l'espace civique

- Comment la situation socio-économique actuelle affecte-t-elle la capacité de travail de SOSVE? Y a-t-il des défis particuliers? Des opportunités?
- Si cela a posé des défis, SOSVE a-t-elle été en mesure de les surmonter? Comment?
- Le fait de travailler avec des groupes vulnérables/dans une perspective LNOB a-t-il présenté un avantage pour s'engager ou travailler avec les autorités publiques au niveau local ou national?
- À l'inverse, cela a-t-il créé des défis supplémentaires?
- Comment la situation dans le pays pourrait-elle affecter négativement le travail de SOSVE dans un avenir proche?
- De quelles forces ou capacités internes dispose SOS pour relever ces défis?
- De quel type de soutien SOSVE a-t-elle besoin pour relever ces défis? Comment des bailleurs de fonds pourraient-ils aider des organisations telles que SOSVE dans le pays?

La mise en œuvre du programme s'inscrit dans un environnement marqué par plusieurs facteurs externes qui influencent, de manière favorable ou défavorable, sa capacité à atteindre ses objectifs et à opérationnaliser le principe de « Leaving No One Behind ».

Facteurs favorables

Parmi les facteurs favorables, le contexte politique apparaît globalement propice. Il est notamment marqué par l'existence d'un programme national de modernisation des daaras et par l'initiative gouvernementale « Sauver les Talibés ». Ces cadres ont facilité le recensement des enfants concernés et renforcé la coordination avec les structures locales impliquées dans la protection de l'enfance. Ce

contexte institutionnel offre ainsi un socle sur lequel le programme peut s'appuyer pour développer ses interventions et dialoguer avec les autorités publiques.

L'existence de dispositifs de protection sociale à destination des personnes les plus vulnérables constitue également un facteur favorable. Des mécanismes tels que le programme de bourses de sécurité familiales destinées aux familles indigentes, la carte d'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap ou encore le programme de Couverture Sanitaire Universelle (des mutuelles de santé) sont en place, et le programme joue un rôle de facilitation pour permettre aux familles et aux enfants concernés d'y accéder.

Par ailleurs, le travail mené avec les acteurs étatiques permet, dans certains cas, de contourner des difficultés majeures grâce à une mobilisation coordonnée des services compétents. Lorsqu'une situation complexe est portée au niveau des Comités Départementaux de Protection de l'Enfant (CDPE), différents acteurs peuvent être sollicités afin de rechercher des solutions adaptées, par exemple l'AEMO en cas de violences, abus, exploitation ou négligence (VAEN) ou les services d'action sociale en situation de forte vulnérabilité.

Facteurs défavorables

Cependant, plusieurs facteurs externes défavorables viennent limiter l'efficacité et la portée des interventions. Le manque de ressources au sein des services techniques constitue une contrainte importante. Les faibles moyens disponibles pour une prise en charge holistique des cas de VAEN ou d'OEV au sein des CDPE, ainsi que le non-paiement des mutuelles par l'État, réduisent la capacité des structures publiques à répondre de manière adéquate aux besoins identifiés. Dans ce contexte, la responsabilité de l'accompagnement repose en grande partie sur les acteurs communautaires (souvent limité en matière de mobilisation de ressources interne et externe) et les organisations partenaires.

Les effets du changement climatique représentent également un facteur défavorable, en influençant directement le rendement des activités génératrices de revenus agricoles et productives. Cette instabilité affecte la capacité des ménages et des structures communautaires à renforcer leur autonomie économique.

Enfin, malgré l'existence de politiques sociales, leur impact demeure limité face à l'ampleur de la pauvreté et de la vulnérabilité des ménages, ce qui restreint leur potentiel de réduction durable des inégalités.

Opportunités

Dans ce contexte, plusieurs opportunités se dessinent. Le renforcement des collaborations et des partenariats avec des ONG actives dans les domaines de la protection sociale ou de l'adaptation au changement climatique apparaît comme une piste pertinente pour compléter les interventions existantes. De même, le développement de synergies plus fortes pourrait soutenir des actions de plaidoyer ciblées auprès des acteurs publics, en valorisant les connaissances et l'expertise spécifiques acquises par le programme sur les réalités des 'daaras' et la situation des enfants talibés. Ces opportunités constituent des leviers potentiels pour atténuer certains effets des contraintes externes et renforcer l'impact du programme à moyen et long terme.

6 | Conclusions et recommandations

L'analyse de la mise en œuvre du programme C4C au Burundi et au Sénégal montre que le principe LNOB est intégré de manière cohérente tout au long du cycle du programme, en particulier dans les mécanismes de ciblage, la conception des interventions, les modalités de participation et les stratégies de suivi. Cette intégration repose sur une compréhension multidimensionnelle de la vulnérabilité et sur la reconnaissance explicite du fait que les enfants et les familles ciblés sont confrontés à des risques cumulatifs de marginalisation, de pauvreté et d'exclusion sociale.

Dans les deux contextes, l'identification des groupes à risque d'être laissés pour compte repose sur des processus structurés et participatifs, ancrés dans les réalités locales. Au Burundi, la mobilisation communautaire, la définition collective des critères de vulnérabilité et la validation à plusieurs niveaux contribuent à une identification fine des ménages exposés à des privations multiples. Au Sénégal, le processus d'identification des daaras et des enfants 'talibés' s'appuie également sur une forte appropriation communautaire et sur la collaboration avec les acteurs directement impliqués dans la prise en charge des enfants, malgré la complexité socioculturelle du contexte.

La théorie du changement constitue un autre point fort du programme du point de vue du LNOB. Dans les deux pays, elle décrit de manière claire les voies par lesquelles l'intervention entend contribuer à des changements positifs et durables pour les groupes cibles, en articulant des actions aux niveaux individuel, relationnel, communautaire et sociétal. L'approche holistique de l'enfant, couvrant huit dimensions du bien-être, permet de répondre à la pauvreté multidimensionnelle et de prendre en compte les interconnexions entre les différentes formes de vulnérabilité.

Dans le même temps, le rapport souligne de manière récurrente les limites structurelles auxquelles le programme est confronté. Le nombre de familles et d'enfants exposés à des situations de vulnérabilité dépasse largement les capacités d'intervention disponibles. En conséquence, malgré des processus de ciblage rigoureux, une part significative des personnes identifiées comme vulnérables demeure en dehors du périmètre d'intervention directe. Ce constat est partagé par les équipes, les autorités locales et les communautés, et constitue un enjeu central pour l'opérationnalisation du LNOB.

Face à cette contrainte, le programme a développé plusieurs stratégies visant à étendre indirectement sa portée, notamment à travers le renforcement des structures communautaires, l'éducation par les pairs, et la collaboration avec les autorités locales et les mécanismes institutionnels de protection de l'enfance. Les résultats présentés dans le rapport indiquent que ces stratégies permettent, dans une certaine mesure, d'atténuer les effets d'exclusion liés au ciblage, même si leur portée reste dépendante des capacités et des ressources disponibles au niveau local.

Enfin, le dispositif de suivi et d'évaluation constitue un levier important pour l'opérationnalisation du LNOB. Les équipes disposent d'outils de suivi-évaluation opérationnels, principalement orientés vers le renseignement d'indicateurs quantitatifs, qui offrent une base pour suivre l'évolution des activités et des résultats attendus. En outre, des mécanismes de participation, comme les focus groups et les réunions régulières avec les groupes cibles, offrent un espace pour recueillir les perceptions des bénéficiaires et intégrer leurs retours dans le processus. Ces éléments sont essentiels pour rendre le

système MEAL plus inclusif et pour favoriser l'implication des communautés, un principe fondamental du LNOB. Cependant, l'utilisation de données principalement quantitatives et le manque de données qualitatives restreignent la compréhension détaillée des changements observés et des dynamiques sous-jacentes, en particulier celles qui touchent les groupes vulnérables non directement inclus dans le programme et appuyées par des acteurs communautaires ou étatiques. De plus, bien que des efforts aient été réalisés pour renforcer l'utilisation de méthodes qualitatives, comme l'« outcome harvesting » dans le cas du Sénégal, ces approches n'ont pas encore été pleinement intégrées dans les pratiques courantes, en raison de contraintes de temps et de ressources. La charge de travail élevée des équipes, notamment des assistants sociaux, réduit également la fréquence des visites de suivi, ce qui complique la collecte et l'analyse régulières des données. Cela limite également la capitalisation des données par le biais de l'apprentissage stratégique ou du plaidoyer.

Recommandations

R1. Consolider les mécanismes d'extension indirecte en faveur des non-bénéficiaires

L'évaluation montre que, dans les deux contextes, l'extension de l'impact du programme vers les enfants et familles non directement bénéficiaires repose largement sur les structures communautaires (OBC, ACEC au Burundi; associations de maîtres coraniques, marraines et cadres communautaires au Sénégal). Si ces mécanismes contribuent effectivement à atténuer certains effets d'exclusion, leur portée demeure fragile et inégale.

- R1.1. Formaliser davantage les objectifs et les modalités de cette extension indirecte afin de mieux reconnaître, soutenir et sécuriser le rôle joué par les structures communautaires dans l'appui aux non-bénéficiaires.
- R1.2. Au Burundi, renforcer l'accompagnement des OBC et ACEC afin de consolider leur capacité à soutenir durablement des familles vulnérables au-delà du cercle des bénéficiaires directs, tout en tenant compte de leurs contraintes économiques et organisationnelles.
- R1.3. Au Sénégal, poursuivre et structurer l'approche du « faire faire » en clarifiant le rôle attendu des associations de maîtres coraniques et des marraines dans l'identification et l'orientation des talibés hors programme, en lien avec les mécanismes existants de protection de l'enfance.

R2. Faire évoluer le dispositif suivi-évaluation vers une meilleure compréhension qualitative de l'exclusion et des dynamiques LNOB

Le système de suivi-évaluation permet actuellement de documenter de manière satisfaisante les activités et certains résultats auprès des bénéficiaires directs, mais il reste limité dans sa capacité à analyser les mécanismes d'exclusion, les effets indirects ou les dynamiques touchant les groupes laissés en dehors du programme.

- R2.1. Renforcer progressivement l'usage de méthodes qualitatives déjà introduites, telles que l'outcome harvesting, afin de mieux documenter les changements significatifs, y compris ceux observés au niveau communautaire ou auprès de groupes non bénéficiaires.
- R2.2. Intégrer plus explicitement une dimension d'analyse LNOB dans le suivi, en portant une attention particulière aux risques d'exclusion involontaire, aux effets différenciés des interventions et aux éventuelles tensions générées par le ciblage. Un outil potentiel pour soutenir cette analyse consiste à mobiliser les trois mécanismes d'exclusion identifiés par le guide SDC⁴.
 - Capacité limitée à participer.
 - Opportunités limitées de participer (par exemple en raison de discriminations).
 - Possibilité limitée de participer avec dignité (par exemple lorsqu'une personne ne peut se présenter de manière digne en raison d'un manque extrême de ressources).

4 <https://www.sdc-pge.ch/en/leave-no-one-behind-in-practice>

Ces mécanismes peuvent être combinés avec les cinq facteurs d'exclusion du cadre UNDP⁵ (géographie, identité, statut socio-économique, gouvernance, chocs) ou avec les critères déjà utilisés par les équipes pour identifier les participants potentiels au programme. Cette approche permet de comprendre non seulement qui est à risque d'être laissé pour compte, mais aussi de quoi et par quel mécanisme, offrant ainsi une base solide pour développer des indicateurs et des stratégies de suivi adaptées;

- R.2.3. Préserver le caractère participatif du dispositif suivi-évaluation en veillant à ce que les espaces de feedback existants continuent d'intégrer la voix des groupes vulnérables (including vulnerable children), tout en restant compatibles avec la charge de travail des équipes.

R3. Renforcer le positionnement de SOS comme facilitateur de dynamiques systémiques

Malgré leur engagement, les structures publiques de protection de l'enfance disposent de moyens limités et restent fortement dépendantes de l'appui des ONG pour remplir leurs missions.

- R3.1. Valoriser davantage les données produites par le programme (cartographies, suivi des groupes vulnérables, retours communautaires, modèles de réussite) comme outils d'appui au dialogue et au plaidoyer avec les autorités locales et nationales. Un exemple concret issu du Burundi est la cartographie et la hiérarchisation des familles, qui fournissent des données démographiques détaillées pour la zone d'intervention (nombre de ménages, population, indicateurs de vulnérabilité). Ces données, actuellement utilisées pour le suivi interne, pourraient devenir un levier stratégique pour informer les politiques publiques, notamment lorsqu'elles sont combinées avec des informations sur les stratégies et bonnes pratiques permettant de répondre efficacement et durablement aux besoins des groupes les plus vulnérables.
- R3.2. Poursuivre le renforcement des cadres de concertation existants (Comités de pilotage (COPI) et les comités de protection de l'enfant au Burundi et les comités départementaux de protection de l'enfant (CDPE) en Sénégal), en tant qu'espaces de coordination, de résolution de situations complexes et d'alignement avec les politiques publiques.
- R3.3. Encourager, lorsque cela est pertinent, des synergies accrues avec d'autres organisations intervenant sur des problématiques similaires afin de renforcer la cohérence des réponses apportées aux situations de vulnérabilité, ainsi que les actions conjointes de sensibilisation et de plaidoyer.

R4. Adapter les stratégies d'autonomisation économique aux contraintes contextuelles

Les constats montrent que l'inflation, les chocs économiques et les aléas climatiques fragilisent la durabilité des activités génératrices de revenus et des mécanismes d'épargne, qui constituent pourtant des piliers de l'autonomisation des familles et des communautés.

- R4.1. Renforcer l'accompagnement technique des activités génératrices de revenus (AGR) et des structures d'épargne et de crédit en tenant davantage compte des contraintes économiques locales et de la capacité réelle des groupes à absorber les chocs externes.
- R4.2. Assurer un suivi plus systématique de la manière dont les acteurs communautaires, tels que les ACEC et les OBC au Burundi et les AVE&C et associations des marraines au Sénégal, intègrent et appliquent le principe LNOB dans leurs pratiques, notamment en ce qui concerne leur capacité à identifier, inclure et soutenir les groupes les plus vulnérables au-delà des bénéficiaires directs du programme.

R5. Approfondir la participation significative des groupes vulnérables

Si la participation constitue un principe central du programme, le rapport met en évidence des marges d'amélioration quant à l'influence effective des groupes vulnérables sur les décisions et les orientations du programme.

5 <https://www.undp.org/publications/what-does-it-mean-leave-no-one-behind>

- R.5.1. Au Sénégal, renforcer progressivement le rôle des clubs d'enfants comme espaces structurés de participation, en clarifiant leurs liens avec les instances communautaires et les mécanismes de protection de l'enfance, en veillant à l'inclusion des enfants 'talibés'.
- R.5.2. Au Burundi, associer davantage les familles vulnérables à la réflexion sur les orientations stratégiques du programme, dans le cadre de l'évolution prévue d'un accompagnement direct des ménages vers une approche plus indirecte, reposant sur le renforcement des acteurs communautaires tels que les OBC. Existing spaces for participation could be used for this such as the focus groups with vulnerable families that are held by the project team on a regular basis. Also the volunteers and the focal points could potentially play a role in this.

Bibliographie

- Briones, E., Molenaers, N., Vandenbroucke, S., & Van Ongevalle, J. (2021). *SDG Compass guide. Practical frameworks and tools to operationalise Agenda 2030*.
<https://hiva.kuleuven.be/en/research/theme/globaldevelopment/p/sdgcompassbelgdevcoop/publicationfiles/practical-guide-for-belgian-development.pdf>
- European Commission. (2024). *Global Food and Nutrition Security. Burundi: Acute Malnutrition Situation June - September 2024 and Projection for October 2024 - May 2025 Global Food and Nutrition Security. Burundi: Acute Malnutrition Situation June - September 2024 and Projection for October 2024 - May 2025 Global Food and Nutrition Security*
- Furlan, M. (2025). Life After Child Forced Begging in Senegal's *daaras*: The Trajectories of *talibés* After They Leave Exploitative *marabouts*. *Journal of Human Trafficking*, 1–15.
<https://doi.org/10.1080/23322705.2025.2462456>
- GNAFC, & FSIN. (2025). *2025 Global Report on Food Crises*. Global Network Against Food Crises/Food Security Information Network. <https://www.fsinplatform.org/report/global-report-food-crises-2025/>
- GRET. (n.d.). *School meals and pedagogical gardens in Senegal*. Food Systems. Retrieved December 8, 2025, from <https://gret.org/en/projet/school-meals-and-pedagogical-gardens-in-senegal/>
- Human Rights Watch. (2019). 'These Children Don't Belong in the Streets': A Roadmap for Ending Exploitation, Abuse of *Talibés* in Senegal. <https://www.hrw.org/report/2019/12/16/these-children-dont-belong-streets/roadmap-ending-exploitation-abuse-talibes>
- Macleod, S. L. (2023). 'Save the #Talibés': A State-Led Intervention to Remove Children from the Street in Dakar, Senegal. *Journal of Human Trafficking*, 1–16. <https://doi.org/10.1080/23322705.2023.2263303>
- Podieh, P. (2024, August 23). *The Impact of Community Initiatives to stop forced begging in Senegal*. Save the Children. <https://www.savethechildren.org.uk/blogs/2024/-sc-uk-on-senegal-programme-visit->
- SOS Kinderdorpen. (2021). *SOS Villages d'Enfants Belgique – Outcome 1 BDI Théorie du Changement*.
- SOS Kinderdorpen. (2022). *Théorie du changement (ToC) de l'Outcome 3 Sénégal de SOS Villages d'Enfants Belgique*.
- Tamir, T. T., Tekeba, B., Aemro, A., Wassie, M., & Mekonen, E. G. (2025). Prevalence, spatial distribution, and determinants of wasting among children under five in Senegal: spatial and multilevel analyses of the 2023 Senegal Demographic and Health Survey. *Frontiers in Public Health*, 13.
<https://doi.org/10.3389/fpubh.2025.1543945>
- The Fund for Peace. (2024). *Burundi*. Fragile States Index. <https://fragilestatesindex.org/country-data/>
- The World Bank. (2022a). *Burundi*. Country Profile. <https://pip.worldbank.org/country-profiles/BDI>
- The World Bank. (2022b). *Senegal*. Country Profile. <https://pip.worldbank.org/country-profiles/SEN>
- UNESCO. (2024). *Senegal: Education Country Brief*. <https://www.iicba.unesco.org/en/senegal>
- UNESCO. (2025). *Burundi: Education Country Brief*. <https://www.iicba.unesco.org/en/burundi>
- UNICEF. (2019). *Education*. Burundi. <https://www.unicef.org/burundi/education>
- UNSDG. (2022). *Operationalizing Leaving No One Behind. Good Practice Note for UN Country Teams*.
- Visual Exchange. (2024). *SOS Villages d'Enfants Belgique. Programme Children 4 Change au Burundi, en RDC et au Sénégal (2022-2026). Rapport d'évaluation Mi-Parcours*.
- World Bank Group. (2025). *Burundi*. <https://www.worldbank.org/ext/en/country/burundi>
- Yale Center for Environmental Law & Policy. (2024). *Sanitation & Drinking Water*. Environmental Performance Index. <https://epi.yale.edu/epi-results/2020/component/h2o>
- Zoumanigui, A. K. (2016). On the *Talibé* Phenomenon: A Look into the Complex Nature of Forced Child Begging in Senegal. *The International Journal of Children's Rights*, 24(1), 185–203.
<https://doi.org/10.1163/15718182-02401009>